

Bilan de l'animation du Docob Lac bleu Léviste

Période 2008-2015



Commission syndicale
de la Vallée du
Houscau



Photos de couverture :

*Transhumance au Lac bleu 2009 (Vincent Pontois – ONF) ;
Relevés de végétation 2013 (RM Grenouillet- CSVH) ;
Inauguration cabane de Chèze 2009 (VP – ONF) ;
Bovins à Artigarès 2008 (Anne Sallent – Gip-CRPGE) ;
Suivi photo de la zone humide d'Isaby 2013 (RMG – CSVH) ;
Silhouettes desman, lézard, rosalie et fétuque (Chantal Daquo)*

- novembre 2016 -

Rédaction : Rose-Marie Grenouillet
Contribution et relecture : les membres du Copil

1^{er} Bilan de l'animation du Docob du site Natura 2000 FR7300931 – Lac bleu Léviste 2008-2015

1 Avant-Propos

Le Document d'objectifs (Docob) porte sur la Zone Spéciale de Conservation « Lac bleu, Léviste » - Site FR 7300931.

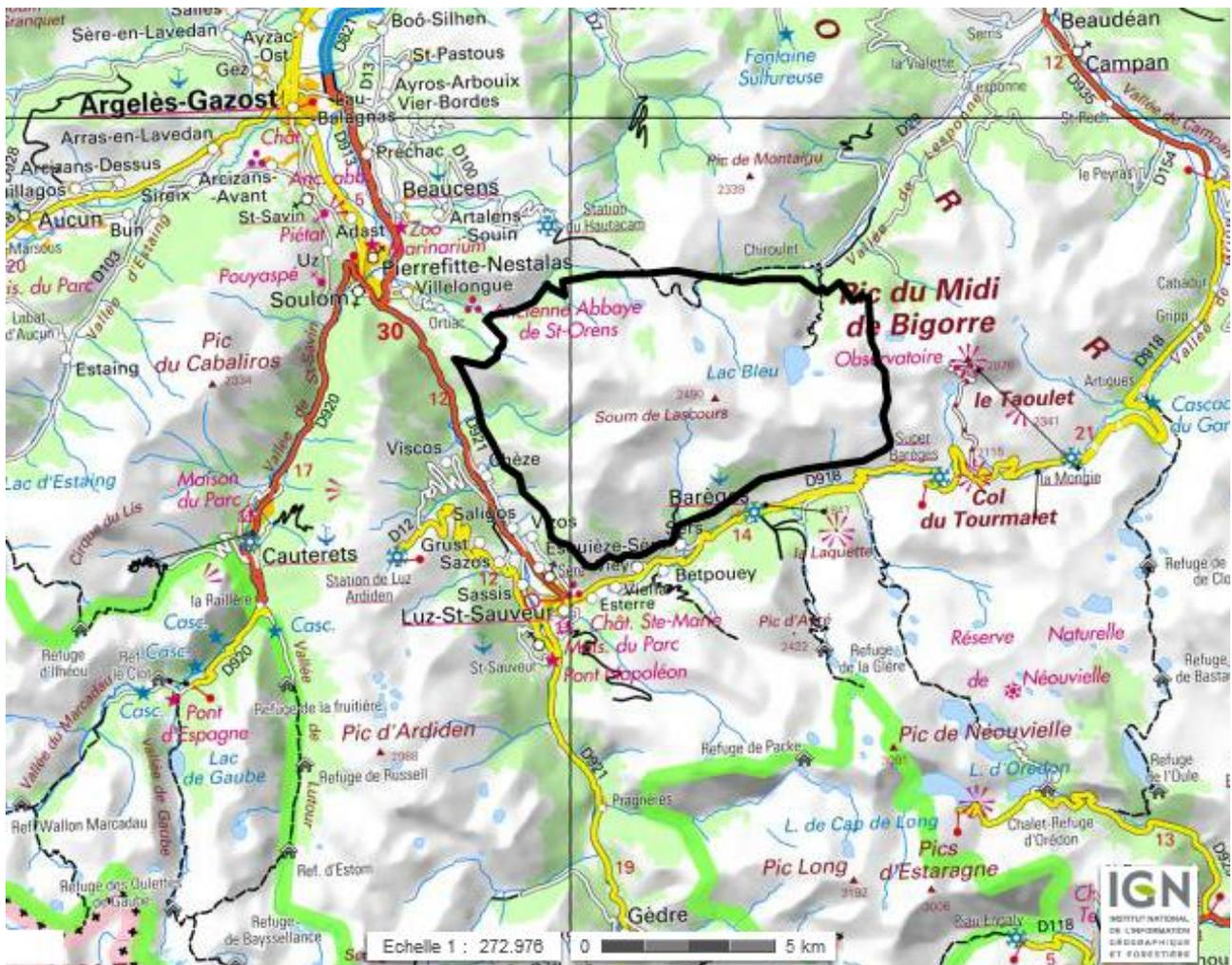


Figure 1 - Situation du site Natura 2000 Lac bleu Léviste

La commission syndicale de la Vallée du Houscau (CSVH)¹ est en charge de l'animation de ce site depuis 2005. Après une étape de diagnostic et de concertation, le Docob est validé en juin 2007 et animé depuis.

¹ Dans ce document, la CSVH sera mentionnée sous cette forme abrégée, avec son nom entier ou avec les mentions de « commission syndicale » ou de « structure animatrice ». Le terme « animatrice » seul désigne la personne employée par la CSVH.

L'ensemble des projets envisagés dans le plan d'actions n'est pas réalisé. A l'aide de ce bilan, la Commission syndicale souhaite réaliser un premier point sur l'avancement de ce Docob. Ainsi, cette appréciation des 8 premières années d'animation a l'objectif d'identifier les leviers de succès et d'amélioration pour la mise en œuvre des projets.

Sur la forme, ce bilan se base sur la trame des bilans annuels pour l'animation du Docob, mise à disposition par l'Aten. Pour compléter cette approche, un bilan par fiche actions est fourni en annexe.

1.1 Sommaire

1	Avant-Propos	3
2	Préambule.....	5
3	Gestion des habitats et espèces.....	18
4	Évaluation des incidences des projets	21
5	Suivis scientifiques et techniques.....	21
6	Information, communication, sensibilisation	23
7	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	27
8	Synthèse	29
9	Les suites à donner	35
10	Les annexes	37
11	Table des matières	53

2 Préambule

2.1 Un des sites de la Vallée des Gaves

Le site « Lac bleu Léviste » (LBL) n'est pas le seul zonage environnemental sur son secteur. Il est ici situé vis-à-vis des autres périmètres et sites Natura 2000 à proximité.

2.1.a Le site « Lac bleu Léviste » et les autres périmètres environnementaux

Différents types de périmètres d'intérêt patrimonial sont présents à proximité immédiate du site :

- Les Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF²), depuis 1989
- Les sites classés : « Pic du Midi de Bigorre et ses abords » (2003) et « Bassin du Bastan en amont du pont de la Glère » (1932)
- Les sites inscrits de la Vallée de Lesponne et de Campan (1977)
- L'aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées (périmètre 2013)
- L'arrêté de protection de biotope en faveur du Desman et concernant les rivières Adour de Lesponne, Artigou, Gaoube et Rimoula (depuis mars 1996).

Avec près de 7 000 ha, le site Natura 2000 du Lac bleu Léviste vient enrichir la reconnaissance de cette richesse patrimoniale. Classé depuis 2003, il se situe en partie en site classé et en limite d'un site inscrit. Il est également voisin d'autres sites Natura 2000, notamment « Liset de Hount Blaque » (animé par la CC de la Haute-Bigorre) et « Barèges, Ayré, Piquette » (mairie de Barèges).

Ces différents périmètres sont illustrés dans les 2 cartographies suivantes (figures 2 et 3).

² Les ZNIEFF de type I : Montagne fleurie, forêt de Capet (730011423), Versant sud du Soum d'Arrouy, du gave au Pic de Barbe (730011425), Cirque du lac de Peyrelade (730011417), Bois de Bizourtère, de Pouzac et d'Ordizan (730011419), Ensemble lacustre du Soum de Lascours, Lac bleu (730011418), Forêt du pic d'Aube et du vallon d'Isaby (730011424), Massif du Pic du Midi de Bigorre, Lac bleu (730011416) ; et les ZNIEFF de type II : Bassin du Haut Adour (730011415).

Figure 2 - Limites des différents zonages d'intérêt patrimonial

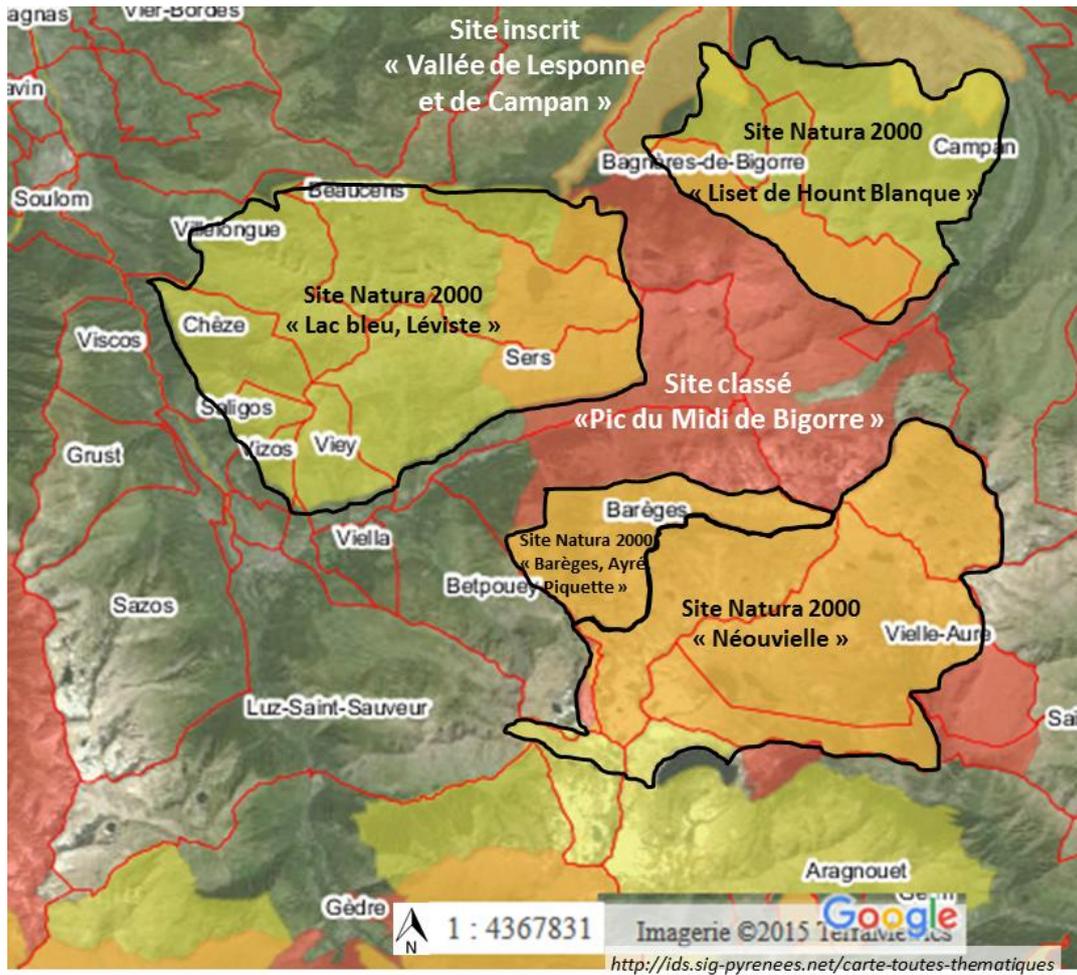
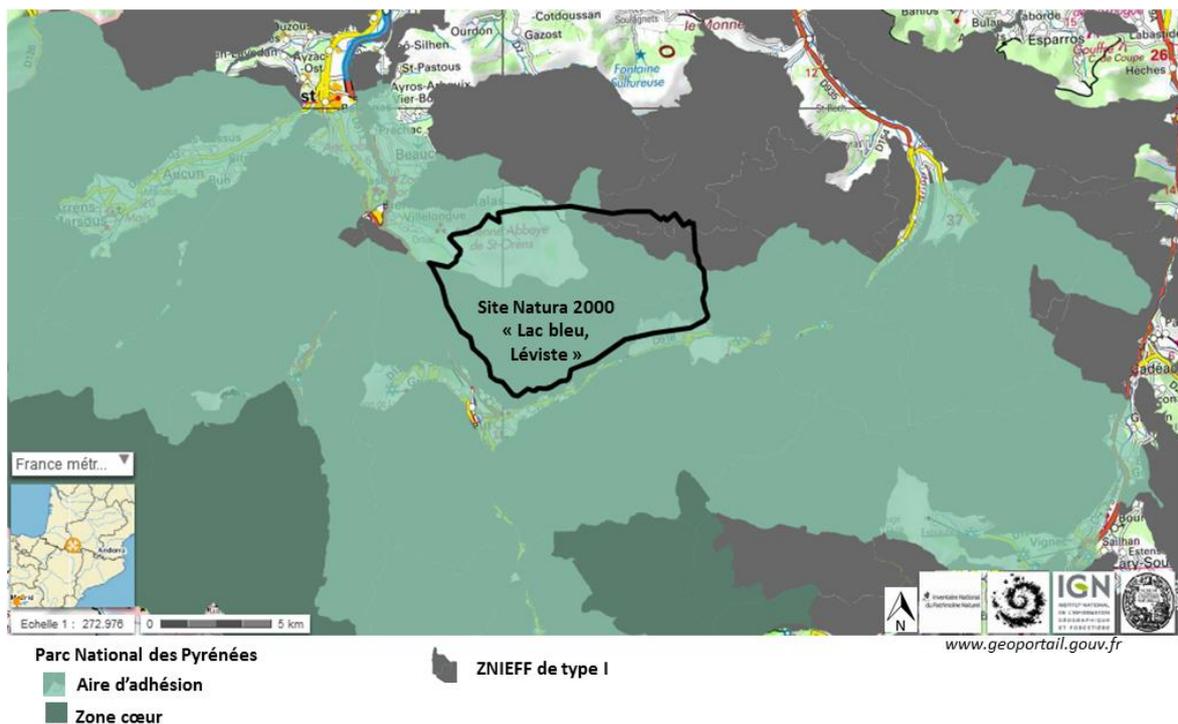


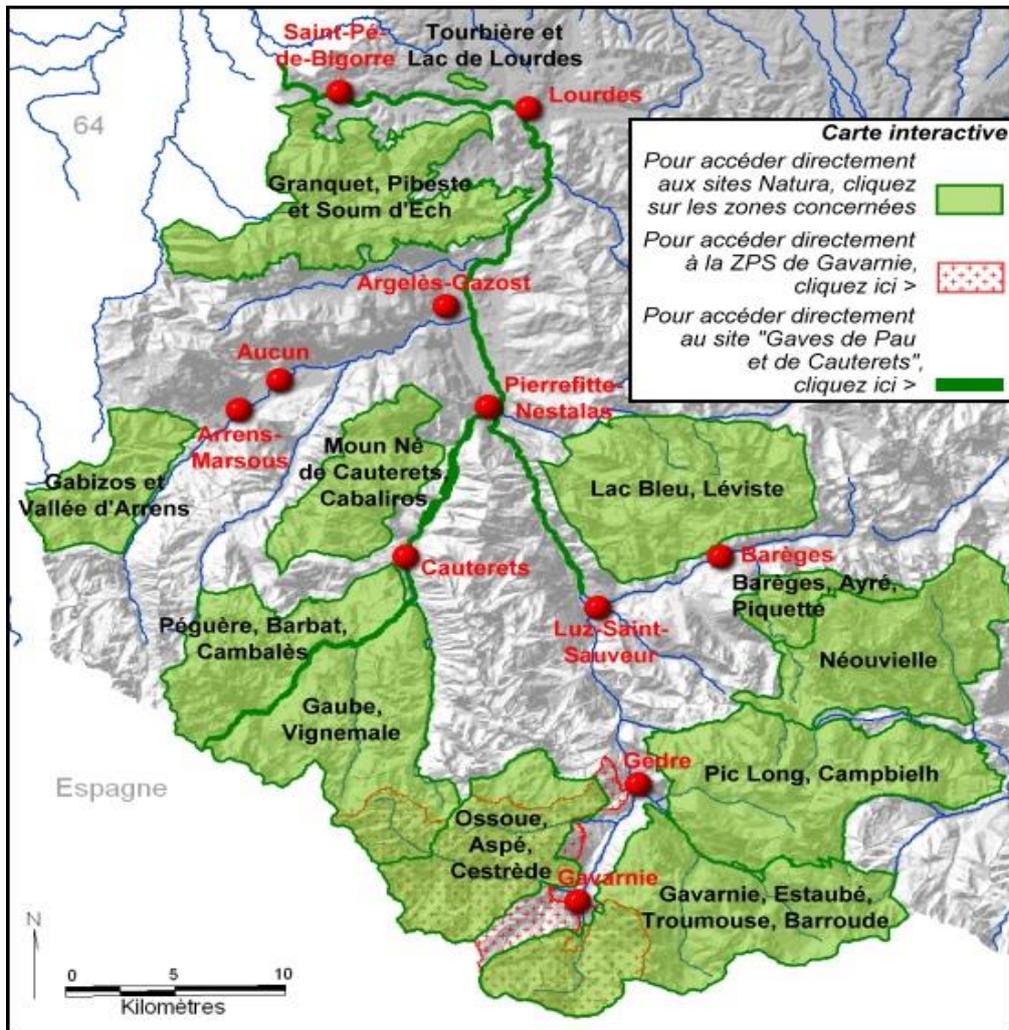
Figure 3 - Limites PNP et ZNIEFF



2.1.b Le site « Lac bleu Léviste » et les autres sites Natura 2000 »

Le site « LBL » intègre le réseau des sites Natura 2000 de la Vallée des gaves (fig. 3), constitué de 14 sites (dont un de la Directive Oiseaux). La Vallée des gaves s'étend dans les limites administratives de l'arrondissement d'Argelès-Gazost qui regroupe 6 cantons (périmètre 2014) : Argelès-Gazost, Aucun, Lourdes ouest, Lourdes est, Luz-Saint-Sauveur et Saint Pé de Bigorre.

Figure 4- Sites Natura 2000 de la Vallée des Gaves



Un véritable réseau est né entre les animateurs de ces 14 sites (et même la Vallée d'Aure !) qui se retrouvent régulièrement pour mettre à jour le logiciel de suivi de l'animation (SUDOCO), faire le point sur la communication des sites ou préparer des suivis communs.

Le site Natura 2000 « LBL » (6 960 ha) est le huitième plus grand site des 22 du département. Le plus grand s'étend sur plus de 9 500 ha, la moyenne est à 4 800 ha.

En ce qui concerne sa richesse patrimoniale, le site compte 8 espèces animales ou végétales majeures sur les 131 au niveau national (cf. figure 4 ci-contre) soit 6 %. Nous trouvons également sur le site 30 habitats d'intérêt communautaire sur les 159 que compte la France au total, soit 19 %.

Figure 5 - Tableau des espèces et habitats d'intérêt communautaire, par échelle territoriale

Echelle territoriale	Nombre de sites Natura 2000 (SIC)	Patrimoine remarquable ¹ (Annexes I et II)	
		Nombre d'espèces	Nombre d'habitats
Local (LBL)	1	8	30
Vallée des gaves	13	26	53
Hautes-Pyrénées	21	33	56
Région Midi-Pyrénées	93	54	120-150
France	1 368	131	159
Europe	22 419	632	231

¹ Recensement des espèces et habitats remarquables, sans doublons et hors Directive Oiseaux.

Le site du Lac bleu Léviste appartient à un territoire à multiple enjeux environnementaux, économiques (tourisme, agriculture...) et d'activités de loisirs. Il est alors essentiel d'organiser la rencontre de tous ces acteurs. C'est le rôle du Comité de pilotage (Copil).

2.2 L'élaboration du Docob et ses apports

Le Docob a été mis en œuvre par l'ONF à partir d'observations de terrain et l'organisation de groupes de travail, entre 2005 et 2007.

Le document d'objectifs du site Natura 2000 a été élaboré à partir de 2004. L'Office national des forêts (ONF) a eu la charge d'établir le diagnostic. Cet organisme a en effet été désigné opérateur en charge de l'élaboration du document d'objectifs du site en novembre 2004. Le diagnostic des activités humaines a eu lieu début 2006 et a concerné la gestion forestière, l'usage de l'eau, les activités de tourisme et de pleine nature, ainsi que le pastoralisme. Les aspects naturalistes ont également été traités. Ils sont détaillés ci-dessous.

2.2.a Un renforcement des connaissances

Le site du Lac bleu Léviste est concerné par la Directive « habitat »³. Dans ce cadre, la cartographie des habitats naturels a commencé en 2004 sur le site. Cette étude⁴ s'est déroulée lors des étés 2004 et 2005 tandis que les prospections ou analyses d'espèces ont eu lieu en 2005 (Chiroptère, Androsace et Desman). Celles-ci se basent sur un travail de terrain constitué d'une cartographie des habitats naturels et d'un relevé Faune-Flore réalisé par le Parc national des Pyrénées (PNP) et le Conservatoire botanique national Pyrénées-Midi-Pyrénées (CBN-PMP). Des analyses complémentaires ont eu lieu pour les Chiroptères, le Desman, l'Euprocte et l'Androsace des Pyrénées.

Un renforcement des connaissances existantes

Pour les **chiroptères**, une analyse avait déjà eu lieu en 2002 par prospections du PNP qui conclut à un site sans enjeu particulier pour ce groupe. Elle est complétée en 2005 par l'étude du Groupe chiroptères Midi-Pyrénées (GCMP) qui a été mandaté par l'ONF dans le cadre de l'élaboration du Docob. Le but principal était de compléter la liste des espèces présentes et d'évaluer l'intérêt patrimonial du site. Ainsi, la majorité de l'effort a été porté sur la prospection de terrain qui s'est déroulé sur 12 jours (visite de cavités naturelles en été et en hiver, visite du bâti dans les villages alentours et les bâtiments potentiellement



Grands Rhinolophes
(1303)

³ Information sur les Directives Habitats et Oiseaux : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:I28076>

⁴ Les éléments de cette partie sont issus du Docob et des comptes-rendus d'intervention des différents experts qui ont participé à ce diagnostic, et trouvés dans les archives du site.

intéressants et captures au filet). Les premiers résultats de 2002 ont été confirmés : le site est peu favorable à l'hibernation de chauves-souris mis à part pour les espèces forestières, et à leur reproduction. Il est en revanche un territoire de chasse où la présence de 13 espèces ont été observées, dont 5 sont d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats. Aucune preuve de reproduction n'a été apportée pour toutes ces espèces.

Pour le **Desman**, l'étude a consisté en un état des lieux, à la fois bibliographique et de terrain. La base des prospections se sont appuyées sur des relevés du PNP qui révélaient des signes de présence de l'espèce en vallée de Gripp et dans l'Adour de Lesponne (fèces), sur le Ruisseau d'Arrimoula et le bas du Ruisseau d'Isaby (cadavres). Les prospections de terrain ont été menées sur les cours d'eau du site, en juin et juillet 2005⁵, et ont permis de confirmer la présence du Desman dans le site Natura 2000 (par fèces et cadavres d'animaux). Les ruisseaux concernés sont ceux d'Ourrec, d'Arribère, du Bastan de Sers et du Plaa.



Desman des Pyrénées (1301)



Euprocte des Pyrénées

Les prospections dans le cadre du Desman ont également permis de constater la présence de l'**Euprocte** des Pyrénées sur le site. Cette espèce a en effet été directement observée au niveau des Ruisseaux d'Arribère, du Plaa et dans le Bastan de Sers. Des études du PNP entre 1999 et 2002 avaient déjà constaté la présence de cette espèce dans les limites du site.



Androsace des Pyrénées (1632)

Enfin, en termes d'espèce végétale, les prospections pour l'**Androsace** des Pyrénées ont été réalisées par l'ONF en 2005. Deux stations ont été constatées⁶, près du lac bleu sur les flancs gauche et droit du déversoir.

Une mise à jour des données sur les habitats

Les prospections de terrain, dans le cadre de la réalisation du Docob, ont permis de mettre à jour les bordereaux officiels⁷. Lors de la constitution du site, des habitats et des espèces ont été évalués comme « reconnus » ou « potentiellement présents » sur le site Natura 2000. Les observations menées dans le cadre du diagnostic sur le patrimoine naturel, ont permis de confirmer ou d'infirmer la présence de certains d'entre eux. Par exemple, des habitats n'ont pas été retrouvés. Il s'agit d'un habitat d'intérêt prioritaire : les Tourbières hautes actives (Code Natura 2000 : 7110) et de 3 habitats d'intérêt communautaire :

- les fruticées à Buis (Code Natura 2000 : 5110) ;
- les prairies de fauche de montagne (Code Natura 2000 : 6520).
- les formations herbacées alpines de bord de rivières (Code Natura 2000 : 3220). A noter que cet habitat ne peut pas être répertorié sur le site puisque aucune des rivières de fonds de vallée n'est incluse dans le périmètre actuel du site.

En revanche, de nouveaux habitats ont été découverts : 1 habitat d'intérêt prioritaire : les formations se développant sur dalles rocheuses calcaires (Code Natura 2000 : 6110) et 5 habitats d'intérêt communautaire :

⁵ Par Olivier GUILLAUME, accompagné pour certaines sorties par François AUBAULT

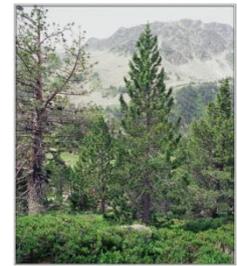
⁶ M. Pouey, M. REBEILLE / ONF 65 - 2005

⁷ ou Formulaires Standards de Données (FSD) : ces documents intègrent les informations officielles transmises par la France à la commission européenne, dont l'identification du site Natura 2000, la liste des habitats et des espèces d'intérêt prioritaire ainsi qu'une évaluation de leur état.

- Les formations se développant sur dalles siliceuses (Code Natura 2000 : 8230)
- 2 habitats forestiers : les hêtraies (sapinières) acidiphiles (Code Natura 2000 : 9120) et les forêts de pins de montagne (Code Natura 2000 : 9430)
- Les prairies de fauche de basse altitude (Code Natura 2000 : 6510)
- Les pelouses calcicoles à Brachypode (Code Natura 2000 : 6210). Ces formations se retrouvent sur le site jusqu'à plus de 2 000 m d'altitude alors qu'en général elles ne dépassent pas 1 900 m, limite à partir de laquelle le Gispet ou la fétuque de Gautier s'installent.



Hêtraie sapinière acidiphile à houx (9120)



Forêt de pins de montagne (9430)



Dalles rocheuses (8230)



Pelouses calcaires à Brachypode (6210)



Pelouses médio européennes sur débris rocheux (6110)

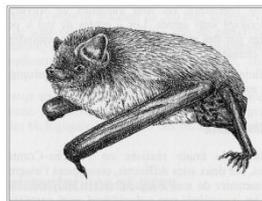
Une mise à jour des données sur les espèces

En ce qui concerne les **espèces animales**, toutes les espèces répertoriées aux bordereaux officiels ont été retrouvées lors des prospections de terrain. De nouvelles espèces ont également été ajoutées. Il s'agit de deux espèces de **chauves-souris**, la Barbastelle d'Europe et le Minioptère de Schreibers, et du **Lézard des Pyrénées**. Pour ce dernier, les données ont été recueillies auprès du Parc National des Pyrénées⁸ qui atteste de la présence de l'espèce sur l'ensemble du site. Le premier bordereau ne citait pas cette espèce, comme dans bien d'autres sites, car le statut du Lézard des Pyrénées était en cours d'étude lors de leur 1^{ère} évaluation.



© Photos : F. SCHWAAB

Barbastelle d'Europe (1308)



© Dessin : J. MONTANO MEUNIER

Minioptère de Schreibers (1310)



© Photo : G. POTTIER

Lézard des Pyrénées (1995)

Pour les espèces végétales, seule la **Buxbaumie verte**, une espèce de mousse, a été ajoutée aux bordereaux officiels. Fortement suspectée lors de l'élaboration de ce diagnostic, sa présence a été constatée en 2012 par le CBN-PMP⁹, dans le bois de la Bizourtère.



Buxbaumie verte (1386)

⁸ G. Pottier et les gardes du PNP

⁹ Marta Infante Sanchez

2.2.b La définition d'enjeux pour les milieux naturels

Le diagnostic réalisé, en plus des recherches naturalistes, intégrait l'analyse des activités humaines du site. L'interaction entre ces deux domaines fait l'objet d'enjeux qui ont été élaborés pour prendre notamment en compte l'état de conservation des espèces et habitats du site.

Favoriser le maintien d'une activité pastorale

- Constat d'une vulnérabilité importante des milieux ouverts vis à vis des formations plus denses (landes, fourrés) à forte dynamique naturelle et/ou favorisée par l'abandon ou le recul de certaines pratiques.
- Objectif : pérenniser les pratiques pastorales actuelles et Préserver une diversité de milieux ouverts.

En ce qui concerne les **milieux pastoraux**, l'enjeu est de « Préserver une diversité de milieux ouverts - Contenir la dynamique naturelle des landes qui menace la fermeture de certains milieux » (extrait du Docob). En effet, l'état de conservation général des landes et des pelouses est excellent mais il faut veiller au maintien de cet équilibre. Ces deux types d'habitats représentent plus de 80% de la surface du site, les enjeux les concernant sont donc très importants d'autant plus qu'ils touchent les pratiques pastorales.

Continuer les efforts de gestion du milieu forestier

- Constat que des mesures particulières sont à prendre pour étudier les milieux forestiers favorables au maintien de la biodiversité qui y vivent : insectes, chauve-souris, mousses, champignons et pour adapter les pratiques sylvicoles.
- Objectif : poursuivre une gestion forestière sur le site et Conserver les habitats forestiers favorables aux espèces animales et végétales remarquables.

Vis-à-vis de la **gestion forestière**, l'objectif est ainsi de « Poursuivre une gestion forestière sur le site - Conserver les habitats forestiers favorables aux espèces animales et végétales remarquables ». L'état de conservation est bon, néanmoins il a été décidé de suivre particulièrement une espèce : « Suivre l'évolution d'essences forestières non autochtones - Evaluer l'impact de l'implantation de l'Epicéa sur des habitats d'intérêt communautaire ». D'une manière générale, ces habitats forestiers sont en lien avec de nombreuses espèces d'intérêt telles que le Millepertuis nummulaire, des bryophytes, des oiseaux et des chiroptères.

Concilier production électrique et maintien de l'habitat du Desman

- Constat que les espèces aquatiques restent de manière générale assez vulnérables à toute modification de leur milieu, tant au niveau du débit que de la qualité des eaux, mais que ces perturbations éventuelles restent à argumenter sur le site, faute d'éléments probants d'inventaires et de suivis des populations.
- Objectif pour les milieux aquatiques : Poursuivre une activité hydroélectrique et Conserver et suivre les sites favorables au Desman des Pyrénées.

Par rapport aux **milieux aquatiques**, l'enjeu est de poursuivre une activité hydroélectrique tout en veillant à conserver et suivre les sites favorables au Desman des Pyrénées. Pour ce dernier, l'état de conservation est jugé globalement bon (population peu présente mais presque isolée). Si les Zones Humides ont été caractérisées en excellent état, des enjeux de suivi ont été tout de même décidés, notamment vis-à-vis des zones pastorales : « Améliorer les connaissances sur la dynamique d'habitats très localisés et de la végétation (composition floristique et valeur fourragère) en zone d'estive - Mettre en place un suivi des pratiques et de la végétation).

Sensibiliser les usagers

- Maintenir et mieux gérer les activités touristiques sur le site et Développer des moyens d'information auprès des usagers.

Suivre les habitats sensibles

- Enjeux et actions de conservation et d'amélioration des connaissances : Suivre l'évolution de certains habitats sensibles ou en dynamique.

L'ensemble des différents niveaux d'enjeu pour chaque espèce et habitat a été détaillé dans le Docob¹⁰.

En conclusion, les prospections et analyses réalisées dans le cadre de l'élaboration de ce Docob, même s'il n'y a pas eu de découverte majeure, ont eu plusieurs avantages :

- Elles ont permis de faire le point sur les données existantes sur cet espace en matière d'espèces et d'habitats d'intérêt national ou communautaire.
- Elles ont renforcé la connaissance du site en la matière.
- Elles ont apprécié l'état de conservation pour chacun, ainsi qu'identifié leurs enjeux.

Pour répondre à ces enjeux, un plan d'actions a été mis en place de manière concertée, et détaillé dans le Docob

2.3 L'organisation pour la mise en œuvre des actions

Une gouvernance particulière à l'ensemble des sites Natura 2000 est mise en place pour son animation : la structure désignée s'organise pour pouvoir mettre en œuvre le plan d'actions en s'appuyant sur la consultation régulière du Comité de pilotage (Copil).

2.3.a Mission et organisation de la structure animatrice

Jean-Claude Castérot, Président de la CSVH et Maire de Geu, assure la présidence du Comité de Pilotage depuis son lancement et réélu en 2014.

Depuis fin 2007, une convention pluriannuelle d'animation, signée pour trois ans et reconductible, est également mise en place entre la CSVH et la DDT65. Elle définit le rôle de chacun, notamment les actions de la structure animatrice qui s'articulent autour des volets suivants :

- Gestion des habitats et espèces
- Suivi des évaluations d'incidences
- Suivis scientifiques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Depuis 2012, une chargée de mission, employée par la Commission syndicale, est affectée à l'animation du site à hauteur de 25 % d'un temps plein. Elle a également l'animation de deux autres sites à sa charge. Ce poste est subventionné à 100% par les financements dédiés à l'animation Natura 2000.

La structure animatrice recevait auparavant l'appui de l'ONF, en tant que prestataire (période 2008-2011). C'est notamment la baisse des financements publics à cette période qui a motivé cette décision.

¹⁰ <http://valleesdesgaves.n2000.fr/sites/valleesdesgaves.n2000.fr/files/documents/page/Enjeux20et20Actions.pdf>

2.3.b Une animation basée sur un Comité de pilotage

L'organisation des acteurs locaux

Le classement Natura 2000 nécessite la participation des différents acteurs qui gravitent autour du site. Leur composition, ainsi que le type de relations qu'ils entretiennent, sont ici décrits.

Un Copil décisionnaire et une structure animatrice

Le Copil

La composition de ce Copil a été finalisée par arrêté préfectoral en août 2007.

Le Comité de pilotage est en relation directe avec les acteurs locaux (structure animatrice, gestionnaires d'estives...), ou avec des acteurs extérieurs tels que les partenaires (experts, autres sites Natura 2000...), les services de l'Etat et l'Europe.

Le Copil est ainsi composé de 5 groupes de membres qui peuvent être à la fois des acteurs locaux ou extérieurs :

- les représentants des collectivités territoriales et des commissions syndicales,
- les représentants des services de l'Etat,
- des socio-professionnels et gestionnaires,
- des associations d'usagers, du milieu associatif ou des experts,
- les propriétaires et exploitants de bien ruraux.

Le Comité de Pilotage du site rassemble ainsi une cinquantaine de structures. Il se réunit deux fois par an, avant la saison d'estive et en fin d'année. Il fait le point sur les actions en cours et le programme à mener, en corrélation avec les moyens disponibles. Tous les acteurs utilisateurs du site sont concernés. C'est la structure animatrice qui les organise et les décisions s'y prennent collégialement.

La structure animatrice

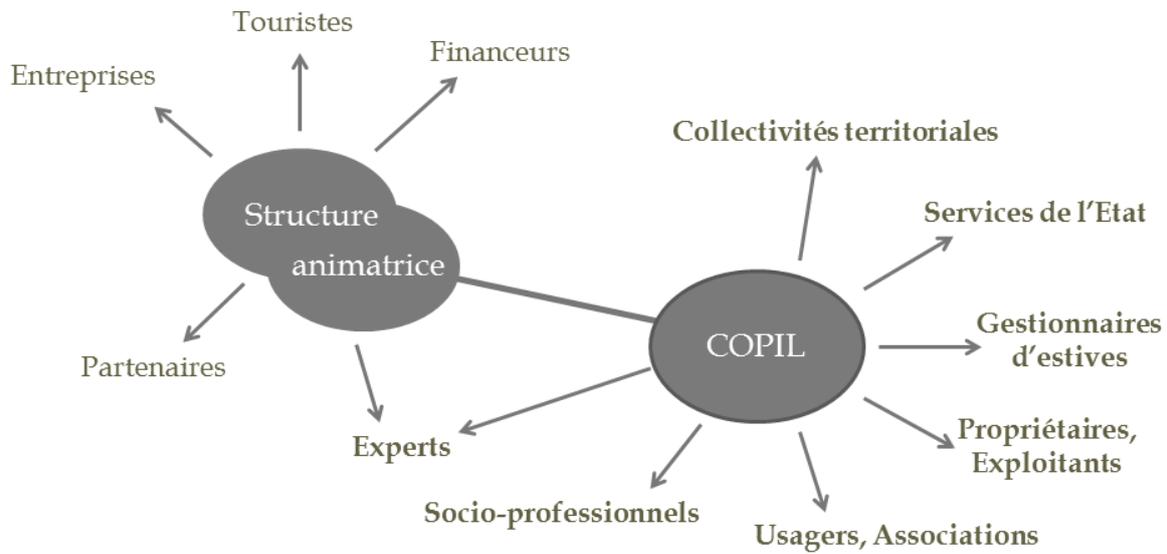
La Commission syndicale de la Vallée du Houscau assure la présidence de ce COPIL et se charge de l'animation du site. Elle emploie un chargé de mission à cet égard qui accompagne l'élu référent.

La structure animatrice tient informé régulièrement le Copil de l'avancement du Plan d'actions, organise des sorties terrain et le sollicite lors de validations (choix marché public, lancement d'un projet, contenu d'une communication...). Elle communique également avec le grand public sur les actions du site ou Natura 2000 en général et participe ou initie des actions de sensibilisation.

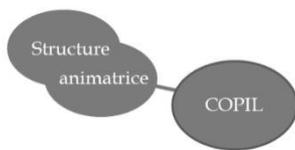
Des acteurs en relations

Les différents acteurs du site entretiennent des relations de natures différentes.

Figure 6 - Les différents acteurs du site « Lac bleu Léviste » et leur lien direct

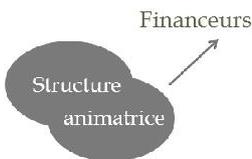


Il n'y a pas de conflit particulier entre ces acteurs.



La structure animatrice organise les réunions du Comité de pilotage, duquel elle fait partie. Il a du mal à mobiliser l'ensemble des membres du Copil à chaque réunion : une moyenne de 23 structures représentée à chaque fois sur la cinquantaine membre (dont 9 excusées), pour les 11 réunions du Copil de la période. Ce sont surtout les représentants des organismes de pêche, certaines associations environnementales et de loisirs et les GVA qui sont les moins présents lors de ces réunions.

Au niveau régional, la DREAL Midi-Pyrénées suit également l'animation des sites et organise des réunions d'information 1 à 2 fois par an.

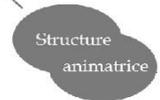


Les financeurs sont l'Etat, l'Europe et la collectivité (dans le cadre de (l'auto)-financement des projets d'investissement). L'animateur opère ses demandes auprès du service instructeur (DDT 65) qui le tient informé et peut l'appuyer techniquement. Le service Biodiversité de la DDT 65 est d'ailleurs en relation régulière avec le chargé de mission. La plupart des projets du Docob font l'objet d'une demande de financement. Les fonds accordés sont directement versés sur justificatifs à la structure, par le biais de l'Agence de services et de paiement (ASP), et: le maître d'ouvrage paie le fonctionnement et/ou l'investissement nécessaire à son projet Natura 2000 et dans un second temps, les fonds européens et/ou nationaux sont versés.

Le service instructeur (DDT65) suit et valide les demandes de financement. Il tient également informé l'animateur des évolutions réglementaires et l'appuie lors de la rédaction des dossiers de demande ou de paiement.

D'une manière générale, les relations entre la structure animatrice et les services de l'Etat sont régulières et bonnes. Le service est un appui technique indispensable en plus du suivi administratif. Néanmoins, lors de la baisse des financements Natura 2000 pour l'animation 2012, la CSVH a été déçue de cette perte de moyens. Le projet de nouveaux panneaux d'information en a subi les conséquences, faisant l'objet d'un report. Ils ont finalement pu être financés l'année suivante.

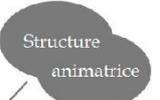
Entreprises



Les entreprises (locales) sont sollicitées lors de travaux, pour la fourniture de matériaux, la conception graphique de documents ou leur impression. La structure animatrice peut également faire appel à des bureaux d'études spécialisés dans certains suivis naturalistes.

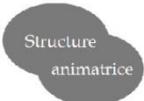
Ponctuellement, des experts (Gip-CRPGE, Aremip, Université...) sont sollicités pour des suivis particuliers ou des conseils. Certains, comme le PNP et le CBN-PMP, sont également membres du Copil.

Partenaires



On compte aussi parmi les partenaires du site les autres sites Natura 2000 du département car les animateurs ont formé un réseau d'entraide et de suivis en commun de certains habitats et espèces.

Touristes



Les touristes représentent un acteur particulier que la structure animatrice doit informer et sensibiliser. C'est un utilisateur du site pour des activités sportives et de loisirs, été comme hiver.

Que ce soit à titre individuel, sous forme d'association, de groupement pastoral ou de commission syndicale, les populations locales sont directement concernées par le site Natura 2000. Elles le fréquentent pour des activités de sport ou de loisirs, ou pour l'activité pastorale. Ces organisations sont représentées au sein du Copil et reçoivent ainsi l'information nécessaire par rapport aux interactions entre leur activité et la vie du site. L'animateur peut aussi faciliter l'interface entre les gestionnaires d'estive et d'autres structures, notamment pour les projets d'équipements pastoraux.

En termes de qualité des relations, la préparation des estives bénéficie de l'organisation en place pour Natura 2000. En effet, les différents acteurs concernés, gestionnaires d'estive, GIP-CRPGE, éleveurs, bergers, ont l'habitude de travailler ensemble et peuvent bénéficier d'une aide technique ainsi que d'un complément financier pour les équipements pastoraux. Les besoins d'organisation de l'hélicoptage de début et fin de saison, en équipement (cabanes, parcs de tri, passages canadiens et clôtures) ont pu remonter lors des groupes de travail pour l'élaboration du Plan d'actions. Natura 2000 offre une **plate-forme d'échanges**, un **lieu de rencontre** supplémentaire, sur des problématiques transversales.

Socio-professionnels



Les socio-professionnels comme la chambre d'agriculture sont aussi membre du Comité de pilotage. Les échanges avec le Copil et la structure animatrice sont d'ordre technique, dans le cadre d'études particulières par exemple (sur les zones intermédiaires...) ou pour l'accompagnement de mesures visant les privés (mesures agro-environnementales...).

Collectivités territoriales



Les collectivités locales, où s'étend le périmètre administratif du site, sont également représentées. Elles assistent aux réunions du Comité de pilotage où elles peuvent notamment le tenir informé des projets prévus sur le site.

Certains utilisateurs du site ont encore des *a priori* négatifs, mentionnant des interdictions qu'engendrerait la présence d'un périmètre Natura 2000. La structure animatrice doit continuer à communiquer au niveau local pour rappeler que le site n'apporte pas de contrainte supplémentaire aux réglementations existantes. En revanche, durant la période, nous n'avons pas noté de conflit entre les utilisateurs du site. Par exemple, contrairement à d'autres territoires, les relations entre randonneurs, bergers et troupeaux n'ont pas révélé de problème.

L'animation d'un document d'objectifs nécessite une organisation particulière. Le Comité de pilotage et son Président ont un rôle prépondérant dans la réalisation du plan d'actions. Ils ont également l'appui d'un soutien technique et administratif, que ce soit par des prestataires externes ou par les employés de la structure animatrice.

2.3.c Un objectif : mettre en place le plan d'actions

Le plan d'action a été élaboré dans le cadre du Docob, principalement en 2006. Il a été établi par concertation, avec l'organisation de groupes de travail thématiques (activités de tourisme et de loisirs, chasse et pêche, pastoralisme par secteur...). Les principaux responsables de chaque activité ont également été interrogés de manière individuelle. L'ensemble du plan d'actions est détaillé dans le Docob¹¹.

Nous retrouvons ici l'état d'avancement des mesures prévues.

Etat du plan d'actions

Le tableau page suivante (figure 7) fait le point sur l'état d'avancement de chaque action.

D'une façon générale, toutes les fiches actions prévues au Document d'objectifs sont commencées, mais aucune n'est terminée dans son intégralité. En revanche, certains projets ont été menés à leur terme et d'autres sont en cours de réalisation, que ce soit les projets pastoraux ou plus naturalistes.

Sans apporter de contraintes législatives supplémentaires, le site Natura 2000 du lac bleu Léviste a favorisé la connaissance des richesses patrimoniales de son secteur, qu'elles soient végétales, animales ou bâties, voire culturelles.

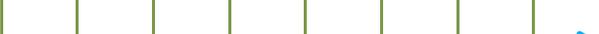
Il offre aussi un lieu de rencontres entre les acteurs du pastoralisme et les autres utilisateurs du site, ainsi qu'avec les spécialistes de l'environnement. Ce réseau peut favoriser l'émergence de projets ou permettre aux aménagements prévus d'être réalisés en toute connaissance des impacts potentiels.

¹¹ <http://valleesdesgaves.n2000.fr/sites/valleesdesgaves.n2000.fr/files/documents/page/Enjeux20et20Actions.pdf>

Figure 7 – Etat d'avancement du plan d'actions du Docob

Priorité : 1 / forte ; 2 / normale ; 3 / faible

Actions : en cours : 
 commencées, non terminées : 
 terminées : 

Actions (Priorité)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Remarques	
Gestion des milieux ouverts et de l'activité pastorale										
Commission syndicale du HOUSCAU (1)										
Commission syndicale de la Vallée de Barèges (1)										
Commune de CHEZE (1)										
Groupement pastoral d'ISABY (1)										
Groupement pastoral de VILLELONGUE (1)										
Groupement pastoral de BAGNERES BEAUDEAN (1)									1 seule action réalisée Aucune autre commencée	
Pasto - Gestion intégrée des habitats naturels et des estives sur l'ensemble du site									Nouvelle fiche action depuis 2011 Maet Villelongue et Chèze	
Soutien aux opérations d'héliportage en estive										
Soutien aux opérations d'héliportage en estive (1)									En cours mais hors suivi Natura 2000	
Patrimoine naturel										
Suivi de l'évolution des milieux ouverts en estive (3)									Suivi du CBN-PMP sur Villelongue	
Suivi de l'évolution d'une essence forestière, l'épicéa (3)									Commencée, suivi ONF en cours	
Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière (2)										Dont suivi Buxbaumie verte
Suivi des populations et des habitats d'espèces - Desman (2)										Qu'action PNA en cours
Suivi des milieux humides sensibles (3)									Dont suivi CBN-PMP en 2009/2011/2013	
Information										
Actions de communication, sensibilisation (1)									Entretien cabanes et sentiers : non traité	

Une fois les phases de connaissance, de concertation et d'organisation des acteurs déterminées, le site est entré dans une phase de gestion et d'animation du Document d'objectifs validé en juin 2007. Le bilan des 8 premières années de cette gestion est présenté en suivant (2008-2015).

3 Gestion des habitats et espèces

La gestion des habitats et des espèces passent par certains outils tels que les contrats Natura 2000 et les mesures agro-environnementales.

3.1 Animation des contrats Natura 2000

3.1.a 2.1.a. Présentation des contrats Natura 2000 signés

Seule l'animation du site fait appel à un contrat Natura 2000. Il y a en a 10 pour couvrir la période.

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
1 - 2008	CSVH	19 435 €		Animation du site	Tout	Tout	Tout	Terminé
2 - 2009	CSVH	12 857 €		Animation du site	Tout	Tout	Tout	Terminé
3 - 2010	CSVH	14 950 €		Animation du site	Tout	Tout	Tout	Terminé
4 - 2011	CSVH	22 744 €		Animation du site + MAET	Tout	Tout	Tout	Terminé
5 - 2012	CSVH	11 104 €		Animation du site + MAET	Tout	Tout	Tout	Terminé
6 - 2013	CSVH	30 859 €		Animation du site + MAET	Tout	Tout	Tout	Terminé
7 - 2014	CSVH	15 666 €	Décembre 2013	Animation du site + MAET	Tout	Tout	Tout	Terminé
8 - janv-mai 2015	CSVH	4 724.34 €	Décembre 2014	Animation du site	Tout	Tout	Tout	Terminé
9 - juin-oct 2015	CSVH	9 369.90 €	Juillet 2015	Animation du site + MAET	Tout	Tout	Tout	Terminé
10 ¹² - nov-déc 2015	CSVH	2 132.00 €	Décembre 2015	Animation du site	Tout	Tout	Tout	Terminé
Total	CSVH		2008/2015	Animation	Tout	Tout	Tout	Terminé

¹² Prorata des 2 mois sur les 5 que compte ce contrat

3.2 Animation des Mesures agro-environnementales

Au total, ce sont 5 contrats de Mesures agro-environnementales (MAE) qui ont été signés pendant la période du bilan, entre 2010 et 2015.

Pour les espaces collectifs, le GIP-CRPGE a eu la charge de l'animation de ces MAE sur le site, notamment : contact avec les Groupements pastoraux, mise en place et suivis annuels (2 contrats).

Pour la partie privative, l'ADASEA puis la Chambre d'Agriculture, ont assuré l'animation et la contractualisation des exploitants agricoles (3 contrats).

3.2.a Présentation du projet agro-environnemental sur les espaces collectifs

Pour les espaces collectifs, le Projet agro-environnemental (PAE) et les Plans de gestion des Maet ont été réalisés par le GIP-CRPGE qui a géré également les suivis annuels.

montage du projet MAET	GIP-CRPGE
démarchage des bénéficiaires potentiels	Téléphone + visites
préparation de nouveaux contrats	Pas d'autre contrat sur la période
suivi des contrats	Visite de terrain avant et après estivage Point de fin de saison pour ajustements

3.2.b Projet agro environnemental pour les parties privatives

Le projet a été élaboré et animé par l'ADASEA en 2010 et la Chambre d'Agriculture en 2015.

Le projet de 2010 proposait aux exploitants la MAET « Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente » dite « Prairies fleuries », visant à la conservation de prairies de fauche de montagne (6520). A l'issue du diagnostic floristique, un exploitant s'est engagé sur 2,66 ha, sur Villelongue.

Le projet de 2015 proposait plusieurs mesures MAEC visant le même objectif. Deux exploitants se sont engagés, dont un qui venait de terminer son contrat de 2010.

A ce jour, et jusqu'au 15 mai 2020, 6,58 ha sont engagés dans la MAEC « Ajustement de la pression de pâturage » et 6,34 ha en « Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente », sur Villelongue et Sers.

3.2.c Synthèse sur la signature des MAET

Contrats	MAET	MAET	MAET	MAEC
Bénéficiaire	GP d'Artzain	GP Villelongue	Privé	Privés
Montant total	? € /an	? € /an	? € /an	? € /an
Date signature	2011	2011	2010	2015
Actions prévues	Conforter l'activité pastorale Répartir différemment la pression pastorale		Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente Ajustement de la pression de pâturage	
Habitat, espèces concernés	Landes montagnardes à Calluna et Genista ; Landes à Rhododendron ; Pelouses atlantiques et Gazins à Nard raide (Chiro)	Pelouses pyrénéennes à Laïche sempervirente (Chiroptères) ; Eboulis siliceux et froids de blocailles (Lézard des Pyrénées)	Prairies de fauche de montagne	
	Fourrés à Juniperus communis subsp. ; Landes sèches ; Pelouses semi-arides médio-européennes (Chiro) ; Pelouses pyrénéennes fermées à Festuca eskia (Chiro)			
Surface	292 ha	125 ha	2,66 h	6,58+6,34
Mesures du Docob liées	PASTO ; CHEZE	PASTO ; Villelongue	Villelongue	Villelongue et Sers
Avancement	Démarré en 2011 et terminé en 2015	Démarré en 2011 et terminé en 2015	Lancé en 2010, terminé et reconduit en 2015	Lancé en 2015

3.3 Animation de la charte Natura 2000

D'une manière générale, peu de temps a été consacré à l'animation de cette Charte.

La charte Natura 2000 a été mise en place en début d'animation en 2008.

Seule la CS du Houscau a signé cette charte, non renouvelée depuis.

En 2012, une information sur le système de charte a une nouvelle fois été portée sur le Bulletin d'information dédié au site Lac Bleu Léviste, avec les coordonnées des personnes à contacter.

Depuis 2013, aucune animation particulière n'a été réalisée pour la Charte Natura 2000. La fin des financements la concernant n'a pas favorisé l'encouragement ou le développement de la démarche.

3.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

L'animation du site du lac Bleu Léviste n'a pas fait appel à d'autres types de financements.

3.5 Animation foncière

Les projets du site Natura 2000 du lac Bleu Léviste n'ont pas donné lieu à des démarches foncières.

4 Évaluation des incidences des projets

Seul le Grand raid en 2011 a nécessité une étude d'incidence. Les autres activités sportives sont inférieures au seuil de 1 500 participants. Il n'y a pas d'autres projets concernés sur la période.

Cette action demande peu de temps de suivi.

5 Suivis scientifiques et techniques

Des suivis de niveau national et régional peuvent concerner le site, que ce soit dans le cadre d'un PNA (Desman) ou d'autres suivis spécifiques (odonates...) par différents organismes comme le CEN Midi-Pyrénées. Un manque de retour sur les données collectées a été remonté lors des réunions régionales du Réseau Natura mais sans amélioration à ce jour.

A l'initiative de la structure animatrice, 2 suivis ont été élaborés par le CBN-PMP : un concerne les zones humides, l'autre la végétation en secteur des estives. L'ONF a également mis en place un suivi de l'épicéa.

5.1 Le suivi de la zone humide d'Isaby

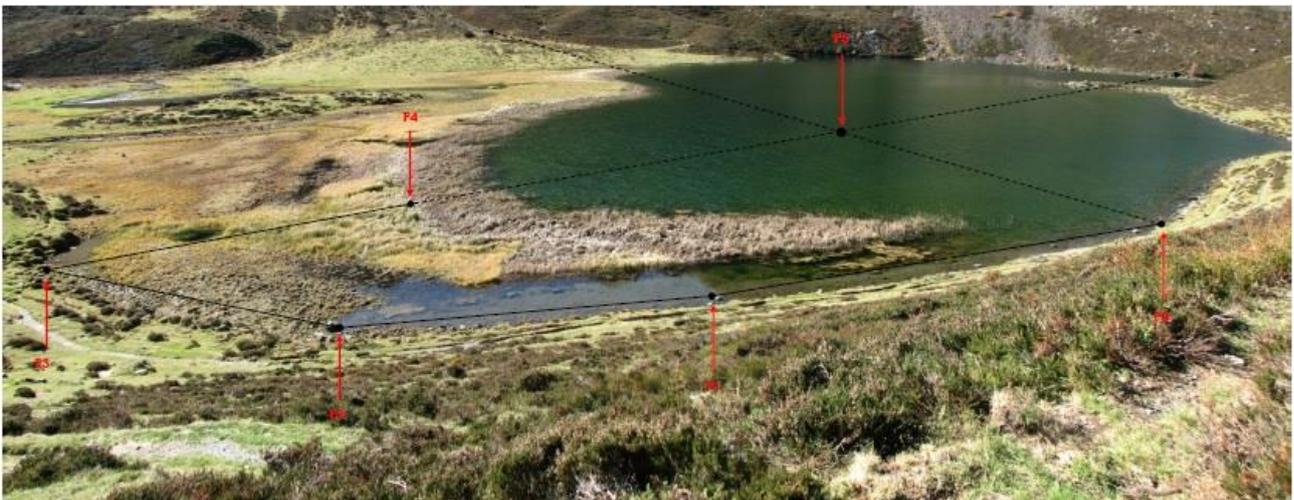
Ce suivi a été mis en place par le Conservatoire botanique, depuis octobre 2009. Il a lieu tous les 2 ans. Le protocole consiste en une série de photos à partir de points fixes.

L'objectif de ce suivi photographique est de voir l'évolution des habitats de bas marais et des herbiers aquatiques vis-à-vis de l'impact du pâturage, des déjections et du piétinement.

Il a été l'occasion d'une sortie terrain pour le Comité de pilotage, le 7 octobre 2013.

Les conclusions du CBN-PMP pour 2013 montrent qu'il n'y a pas d'évolutions particulières par rapport aux années précédentes. Les observations réalisées en 2011 s'observent encore en 2013. D'après lui, nous pouvons simplement noter que : l'herbier aquatique semble présenter une surface plus importante, que le niveau d'eau est assez haut et que l'impact du pâturage est encore moins marqué qu'en 2011.

Il est précisé les limites de cette méthode, notamment que la comparaison visuelle reste difficile, comme cette année où le décalage phénologique est important par rapport aux deux autres saisons de relevés (octobre 2009 et 2011).



Il a été décidé au comité de pilotage de juin 2015 d'espacer les échéances de suivi. Ainsi, au lieu de refaire les photographies en 2015, le prochain suivi aura lieu en 2017 ou 2018.

5.2 Suivi de végétation à Villelongue

Le Conservatoire botanique national Pyrénées Midi-Pyrénées a réalisé ce suivi qui a lieu dans le cadre de la Mesure agroenvironnementale réalisée sur ce secteur.



Les repérages ont été faits en 2012 suivi de 12 relevés. Le CBN-PMP a proposé d'effectuer une étude sur la zone du « temple du Yeous ». 3 relevés ont alors aussi été réalisés en aout 2013. Ils s'échelonnent entre 1 318 et 1 533 mètres d'altitude.

Un retour sur zone tous les 3 ou 5 ans est préconisé.

5.3 Suivi de l'épicéa

Lancé dès 2008, la démarche de suivi de l'épicéa a profité d'un projet commun au niveau du canton de Luz. Une étude de 2009 (ONF assisté par le CBN-PMP) a apporté des éléments de connaissance pour le Bastan de Sers en ce qui concerne le site du Lac bleu Léviste. Elle est commune au site d'Estaubé Gavarnie qui a également mis en place un groupe de travail sur les essences forestières allochtones dans le canton de Luz en 2010.

Un outil de suivi a ainsi été mis en place. Son objectif est de qualifier l'évolution de la dynamique de l'espèce. L'état initial a été réalisé en 2009.



5.4 Synthèse des suivis scientifiques et techniques

Une démarche pour le suivi sur le Desman a également été amorcée en 2009 mais sans aboutir. Le lancement du Plan national d'Actions est sans doute la cause.

Intitulé du suivi	Zones Humides Isaby	Suivi Végétation Estive	Suivi Epicéa
Objectifs du suivi	Evaluer l'impact de la présence des troupeaux, des randonneurs et des pêcheurs sur les milieux humides sensibles	Suivre l'évolution des milieux agropastoraux d'intérêt communautaire et prioritaire par secteurs d'estive	Qualifier l'évolution de la dynamique de l'espèce
Habitats/espèces concernés	Bas marais alcalins Formations de tourbières de transition et tremblantes Pelouses humides à Nard	Ensemble des milieux de pelouses et de landes	Milieux forestier / épicéa commun
Description sommaire des actions réalisées	- 3 ^{ème} suivi photographique - Selon le protocole - Rédaction d'un Compte-rendu	- Relevés de végétations par transects - Compte-rendu de situation	- Mis en place d'un transect de suivi de 40 m de large
Prestataires	CBN-PMP	GIP-CRPGE, CBN-PMP / Botaniste, spécialiste de ces espèces...	ONF
Tps animation consacré	10 jours	4 jours	3,5 jours
Conclusions principales	Pas d'évolution particulière de la zone étudiée	Compte-rendu indique espèces représentées sur la zone étudiées et leur proportion.	Etat initial : 85% des semis d'essences allochtones rencontrées / Suivi en cours
Fiches actions concernées	Suivi des milieux humides sensibles (ZH)	Suivi des milieux ouverts en estive (VEGE)	Suivi de l'évolution d'une essence forestière (EPICEA)

6 Information, communication, sensibilisation

Les aspects de communication sont une partie importante de l'animation Natura 2000 : informer et sensibiliser, promouvoir les actions, participer à la vie des différents réseaux, se tenir informé...

6.1 Création et mise à jour d'outils de communication, media

Divers outils ont été utilisés pour informer et promouvoir les actions du site : pages internet, exposition itinérante, lettres d'information et panneaux d'information.

6.1.a Une information sur Natura 2000 en Vallée des Gaves : une exposition commune à 14 sites !

Une exposition itinérante composée de 21 panneaux : 7 généraux (les activités humaines, l'eau, le pastoralisme, les espèces...) et 1 panneau par site Natura 2000. Il s'agit d'un projet commun aux 14 sites de la Vallée des Gaves et porté par le PLVG (ex-SMDRA)

Cette expo est utilisée lors de festivités locales (présente à la salle des fêtes de Geu lors de la fête du village), pour des événements thématiques (Terre de Montagne et Marathon des Gabizos en Val d'Azun, fête de l'environnement à Luz Saint Sauveur...), ou dans les salles d'exposition des offices de tourisme, de mairies, de la réserve du Pibeste Aoulhet, etc.



6.1.b Une information portée à chaque entrée dans le site Natura par des panneaux

Répondant à la fiche action « action de communication et sensibilisation » (INFO), 7 panneaux d'information ont été installés aux principales « entrées » du site entre 2009 et 2013. L'objectif principal est d'informer les gens de passage (en randonnée, pêcheurs, chasseurs...) de la richesse du patrimoine local et du rôle de Natura 2000. Ces panneaux ne sont pas identiques. Sur la forme, ils sont plus ou moins grands en fonction de la place disponible à l'emplacement convenu. Sur le fond, leur contenu est adapté aux spécificités du secteur par lequel arrivent les visiteurs.



Les panneaux installés en dernier ont subi les effets d'un contexte local difficile suite aux graves inondations : des tags et des discours ont fait remonter la volonté d'utiliser les fonds publics à d'autres fins. La réalité de la gestion des financements a été rappelée lors des Copils du moment.



6.1.c La promotion du site et de ses projets, sur Internet et par bulletin d'information annuel

Les pages Internet

Des pages sur le site internet « Natura 2000 en vallée des Gaves » sont disponibles pour chaque site de ce secteur. Le PLVG anime ce site qui est hébergé par l'Aten. Chaque animateur a la charge de l'animation des pages consacrées à ses sites Natura.

Nous pouvons y trouver une présentation du site, cartographie et photos, des actualités, ainsi que tous les documents liés : arrêtés, Docob, comptes-rendus de Copil, lettres d'information.

C'est l'outil de communication qui permet de faire passer le plus régulièrement de l'actualité.



La lettre d'information



Depuis le début de l'animation du site, 6 lettres d'information ont été éditées. Les premières par l'ONF et à partir de 2012 par une graphiste et un imprimeur privés, sur proposition de l'animatrice pour les textes et photos.

A un rythme annuel, ces lettres sont l'occasion de faire un point sur l'avancement des actions et de détailler un habitat ou une espèce présent sur le site. Les premières ont permis de présenter la démarche Natura 2000 ainsi que les principales richesses locales.

Elles ont pour cible les membres du Comité de pilotage ainsi que les habitants du périmètre du site. Les exemplaires papiers (200) sont disponibles au sein des mairies.

6.2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels

Les prises de contacts avec les partenaires se font de manière régulière, au besoin des projets.

En 2012, l'animatrice a repris l'animation à la suite de l'ONF. Elle a donc fait le point avec cet organisme mais aussi avec les autres partenaires du site du Lac Bleu Léviste pour faire l'état d'avancement du Docob.

La structure animatrice demande à certains d'entre eux d'intervenir lors des Copils afin de présenter une thématique particulières : le Parc national a présenté la Réserve de ciel étoilé et la démarche d'Atlas de la Biodiversité (avec la commune d'Ayros-Arbouix) par exemple.

Un réseau des animateurs de la Vallée des gaves a également vu le jour. Dans les premiers temps, les animateurs se sont réunis pour une entraide pour l'utilisation du logiciel de suivi de l'animation « Sudoco » qui est proposé par l'Etat. Le réseau se mobilise aujourd'hui pour toutes sortes de thématiques, notamment des communications et des suivis communs. Il constitue une sorte de mutualisation de moyens et de compétences face à la baisse des financements, qu'elle soit dû à la fin du programme Feader ou à des priorités régionales reportées sur d'autres espèces ou habitats.

6.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations¹³

En dehors des Copils, peu de manifestations sont organisées pour ce site.

En 2012, l'exposition itinérante a été présentée aux élus et aux habitants de Geu.

A la fin du Copil de juin 2013, a été organisée une présentation par le Parc national de la démarche RICE qui concerne la réserve de ciel étoilé en cours autour du Pic du midi de Bigorre.

Les membres du Copil ont également été conviés à une sortie terrain lors du suivi bisannuel de la zone humide du Lac d'Isaby (octobre 2013).

6.4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

En 2014, une journée d'échange a eu lieu à Beaucens sur l'utilisation des zones pastorales : réunion organisée par l'INRA et d'autres laboratoires de recherche.

Les animateurs de la Vallée des Gaves ont collaboré dès 2015 à la préparation de la Caravane Desman qui a eu lieu fin mai-début juin 2016 en Vallée des Gaves.

En 2015, le site a été également représenté lors des réunions sur la forêt durable dans le cadre de l'étude suivie par le PLVG : groupe de travail et restitution sur le Plan de mobilisation durable des ressources forestières du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

6.5 Communication, Animation auprès des scolaires

En 2013, la structure animatrice a répondu aux sollicitations de l'INRA (entretien + relecture mémoire étudiant) pour une étude sur « les dispositifs collectifs de gestion de la biodiversité dans les Pyrénées : une appropriation locale en faveur d'un projet de territoire ? ».

Aussi, un contact a été établi avec le lycée agricole de Vic en Bigorre, pour envisager un travail de terrain avec des élèves, notamment dans le cadre du Bilan du Docob. Le projet n'a pas abouti.

La CSVH est également contactée régulièrement par des étudiants qui réalisent un travail de réflexion sur le rôle ou l'impact de Natura 2000, souvent en lien avec le pastoralisme.

6.6 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Des réunions, avec ou non des sorties terrain, sont organisées annuellement par le Réseau régional (DREAL). Aussi, déjà mentionné, le réseau des animateurs en Vallée des Gaves les réunit régulièrement. En 2015, un séminaire du réseau départemental a été organisé par la DDT 65.

L'animatrice a aussi participé à des formations : en 2012, sur la réouverture des milieux, en 2014 sur les mousses forestières et en 2015 sur le nouveau logiciel de suivi SIN2 (qui doit remplacer Sudoco) et sur les zones humides, organisée par l'AREMIP.

De nombreuses journées ont été organisées sur la thématique du lien entre pastoralisme et biodiversité. En 2013, l'animatrice a assisté aux Rencontres nationales du Pastoralisme qui ont eu lieu en septembre en Val d'Azun et Vallée de Luz.

Une journée technique avait également été organisée en février à Saint-Gaudens : les rencontres techniques du Réseau Pastoral Pyrénéen (réseau des services pastoraux des Pyrénées en partenariat avec le GIP CRPGE) qui a fait le point sur les études réalisées dans le cadre du PSEM 2007-2013.

¹³ Il a été difficile de retrouver les informations 2008-2011 pour ce point et les suivants (6.3 - 6.4 - 6.5 et 6.6).

Elle fait également parti des animateurs qui se sont rendus en juillet au Mourtis (31) où l'AREMIP a mis en place une journée technique sur le thème des Landes montagnardes et subalpines.

En 2014, le Réseau régional a organisé une réunion sur les nouveaux appels à projet dans le cadre des évolutions concernant les mesures agro-environnementales.

En 2015, l'animatrice a participé à l'assemblée générale des gestionnaires d'estive des Hautes-Pyrénées et tenu un stand d'information lors du WE « Terre de montagne » à Arrens-Marsous, événement sur l'agriculture de montagne.

D'autres participations :

- 2014, le site a été représenté lors de la « Visite de la réserve du Pibeste et du site Natura 2000 », sortie organisée par la réserve,
- Réunion sur les Zones-humides du 65 organisée par la DDT.
- 2015 : Réunion sur les Plans nationaux d'actions (DREAL),
- Réunion de présentation de l'observatoire de la biodiversité (niveau régional),
- Réunion de retour sur les études pédologiques organisées par la réserve du Pibeste.

6.7 Synthèse des actions de communication et de sensibilisation

Intitulé	Objectif	Cibles	Description action	Prestataires, partenaires	Temps d'animation	Coût (hors animation)
Exposition itinérante	Présentation N2000 en VdesG + sites	Tout public	Réalisation commune	PLVG	6 jours	Rien pour le site
Pages Internet	Information site + actualités	Copil + grand public	Mise à jour info site	SA PLVG, Aten	7 jours	Rien
Panneaux	Informers les visiteurs du site	Locaux, grand public	Réalisation de 7 panneaux placés aux entrées du site	Pic bois, Chantal Daquo, Symhil Copil	44 jours	26 340 €
Lettres d'information	Informers le Copil et les habitants	Acteurs du site et locaux	Réalisation d'1 lettre par an, format papier et pdf	Chantal Daquo, Copil	11 jours	6 203 €
Partenariat	Réalisation des actions	SA	Recherche d'experts...	En fonction des projets	< 1 jour	Rien
Orga manif	Promotion site et actions / Sensibilisation	Grand public, habitants		Au besoin	3 jours	Frais de déplacement
Participations/ territoire	Formation, information, promotion	SA, animateur, Copil			1 jour	Frais de déplacement
Scolaires	Info / sensi	Ecoles	Intervention en classe, sortie terrain	CPIE, PNP, REPV	2 jours	Rien
Réseaux	Echanges d'info, travail collaboratif	Animateurs VdesG		DDT, CBN-PMP	10 jours	Frais de déplacement

SA = structure animatrice

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

Les membres du Comité de pilotage (liste en annexe) se réunissent 1 à 2 fois par an depuis le lancement de l'animation du Docob, un au printemps et l'autre à l'automne. Ainsi, depuis 2008, 11 réunions du Copil¹⁴ ont été organisées par la CS du Houscau. Les lieux de réunions sont tournants au sein des communes administrativement concernées par le site Natura.

7.1.b Animation de groupes de travail

Depuis 2008, des réunions ont lieu par secteur des gestionnaires d'estive pour lancer le travail et mettre en place les équipements pastoraux et MAE éventuels.

Aussi, un groupe de travail avait pour objectif de clarifier la situation concernant le devenir des clôtures forestières et pastorales situées sur le site Natura 2000. En collaboration avec les sites Natura de Gèdre Gavarnie et du Lac Bleu Léviste, ainsi que l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM), il a été notamment décidé d'enlever la clôture RTM du Capet (installée afin de protéger la plantation du Capet au début des travaux) et de laisser en partie la clôture forestière du Mourgat.

En 2009, un autre groupe de travail a lancé le projet de panneaux d'information pour le site. Les 3 premiers ont pu être ainsi élaborés. Un second groupe de travail a été mobilisé en 2012 pour préparer les 4 derniers panneaux.

En 2010, un groupe a travaillé sur l'élaboration d'une nouvelle fiche action sur le pastoralisme (la fiche « PASTO »). Le site du Lac bleu Léviste a également été représenté au groupe de travail sur la problématique des essences forestières allochtones sur les sites Natura 2000 du canton de Luz (présentation de l'étude conduite par l'ONF en 2009 et définition des mesures de gestion à mettre en place pour les différents sites).

Fin 2012, début 2013 (et relancé fin 2015), un groupe de travail a été organisé sur la faisabilité de reconstruction de la passerelle du Chiroulet. Ce groupe réuni la CS du Houscau, des représentants des éleveurs utilisateurs, le Groupement pastoral de Bagnères-Beudéan, la CC de la Haute-Bigorre, le GIP-CRPGE, EDF et la DDT 65. La LPO suit également le projet par rapport au Gypaète présent dans la zone concernée. Suite à la réunion de fin d'année, il a été décidé de faire d'autres devis, de rechercher les propriétaires privés, de voir si le projet doit passer en commission des sites et de trouver un maître d'ouvrage.

7.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Des points annuels d'avant Copil sont souvent organisés avec les services de l'Etat, DDT notamment.

Les rencontres se réalisent également lors des réunions du réseau régional et départemental.

7.2 Gestion administrative et financière

Les montages administratifs ont visés divers points dont le renouvellement tous les 3 ans de la Convention Pluriannuelle d'animation entre la DDT et la Commission Syndicale du Houscau. Certaines activités ont également demandé la recherche de prestataires, telles que l'édition de la lettre d'information et sa conception graphique, et les panneaux.

¹⁴ Tous les comptes-rendus sont disponibles sur Internet : http://valleesdesgaves.n2000.fr/leviste/docs_08

Les montages financiers concernent la demande et le suivi de la subvention d'animation, la demande de devis aux prestataires potentiels et les cahiers des charges.

La particularité en 2014 est d'avoir dû faire face au retard de réalisation des travaux 2013 (panneaux d'information et lettre d'info) pour lequel il a été accepté un avenant repoussant la fin des travaux au 31 octobre.

Aussi, l'animatrice bénéficie du soutien de la secrétaire de la CS du Houscau à hauteur de 3,5 jours par an.

7.3 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilan annuel

En début d'année, le bilan annuel d'activités de l'année précédente est réalisé. D'abord sous forme d'un tableau d'avancement de l'animation du Docob, le bilan est plus détaillé depuis 2012, sur proposition d'une trame par l'Aten (qui est reprise dans le cadre de ce travail). En plus du suivi qu'il permet, ce bilan est nécessaire lors des demandes de solde de subvention de l'animation.

Un travail sur les indicateurs de suivi a notamment été mené ainsi qu'un suivi avec le logiciel Sudoco. Ses « bugs » rendent le travail difficile et ne permet pas un suivi facile au quotidien. Ainsi, au fil de l'année, un suivi est également réalisé par fiches actions sur un document annexe. Depuis 2015 une nouvelle version de Sudoco est en cours d'élaboration.

7.4 Compléments ou mise à jour du Docob

A la demande de la Dreal, une rapide mise à jour des bordereaux officiels a été réalisée en 2012.

Une révision du périmètre du site a également eu lieu (validée au Copil de juin 2011). Il s'agit de modifications juridiques car le Docob a été élaboré avec le périmètre dernièrement approuvé. Les limites proposées en 1998 étaient peu précises. Ainsi, afin de valider le périmètre de travail, une consultation des élus locaux a eu lieu en 2014. L'arrêté est passé en mars 2016.



Cet ajustement a entraîné les modifications de surface suivantes :

- Périmètre initial de 7 377 ha
- Nouveau périmètre : 6 958 ha, soit une diminution de superficie de 419 ha.

Cette diminution de surface ne pénalise pas les propriétaires ou exploitants des parcelles supprimées étant donné que c'est ce nouveau périmètre qui a servi à élaborer le Docob et les fiches actions.

7.5 Élaboration de la charte.

La Charte Natura 2000 a été élaborée pour le site du Lac bleu Léviste en début d'animation du Doco en 2008.

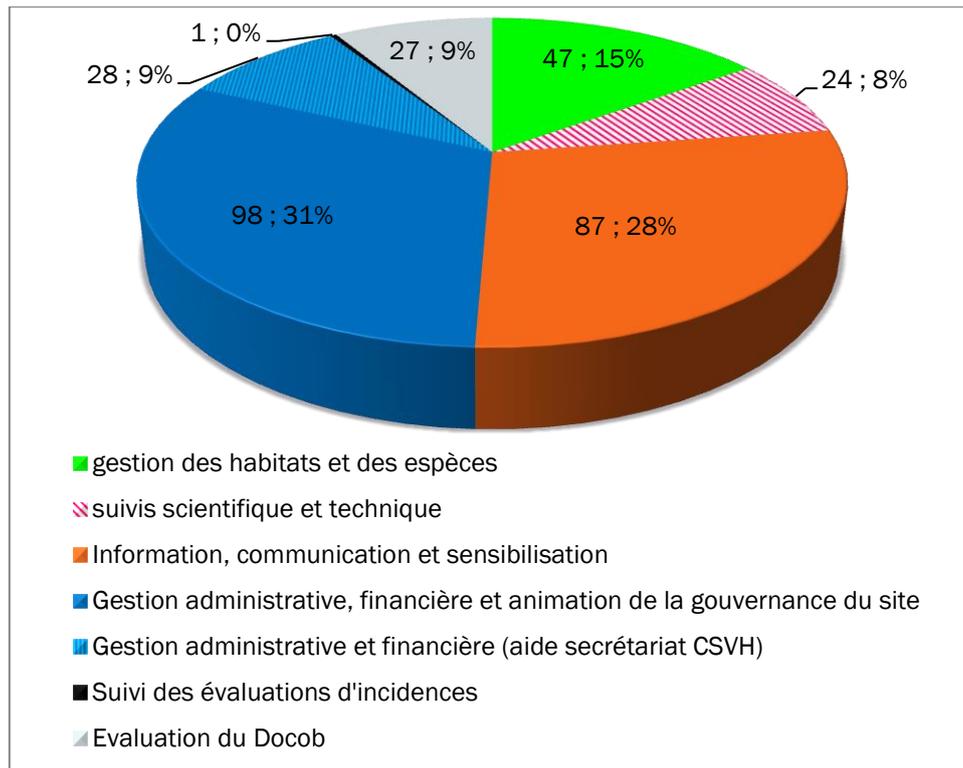
8 Synthèse

La synthèse se compose du graphique de répartition des temps passés par l'animateur Natura 2000, du tableau de synthèse des indicateurs et d'un calendrier récapitulatif.

8.1 Répartition de l'animation

8.1.a Bilan des activités de l'animateur

Figure 8 - Présentation des temps passés par catégorie d'action, exprimés en jours et %



8.1.b Avis global sur les actions réalisés

Sur l'ensemble de la période, le temps passé sur la gestion administrative et financière du site est l'activité la plus chronophage avec 40 % des jours consacrés à l'animation du site. Cependant, il s'agit d'une catégorie qui regroupe beaucoup de chose : préparation et suivi des contrats, des Comités de pilotage, le bilan annuel, le suivi sur Sudoco, etc.

Plus du quart de la période d'animation a été consacrée aux actions d'information et de communication : lettres d'information annuelles, panneaux aux entrées du site, mise à jour du des pages Internet, préparation puis valorisation de l'exposition itinérante.

Le 3^{ème} poste en termes de temps passés concerne les actions en lien avec la gestion des habitats et des espèces. Sur ces sites de montagne, elles visent particulièrement le pastoralisme.

9% du temps a été consacré à la réalisation du Bilan du Docob. C'est surtout la fin de la période qui est concernée et notamment 2015 avec près du tiers des journées.

Le temps consacré aux suivis scientifiques est assez faible sur toute la durée de la période avec une moyenne de 8% du temps d'animation. Cela s'explique, d'une part, par le fait que la mise en place des protocoles, la plupart des suivis et les comptes-rendus sont confiés à des partenaires spécialisés. D'autre part, les actions prévues au Docob sont moins nombreuses pour les suivis que les mesures de gestion des habitats et des espèces par exemple : seules 2 espèces (épicéa et desman) et 3 catégories d'habitats (milieux ouverts, zones humides et forêts) doivent donner lieu à des suivis particuliers pour ce site. La moyenne était un peu plus élevée en début de période (environ 13 %) car de nombreux suivis ont été lancés en début d'animation (épicéa, zones humides, desman).

Enfin, très peu de temps est consacré aux demandes concernant les évaluations d'incidence, car il n'y en a quasiment pas.

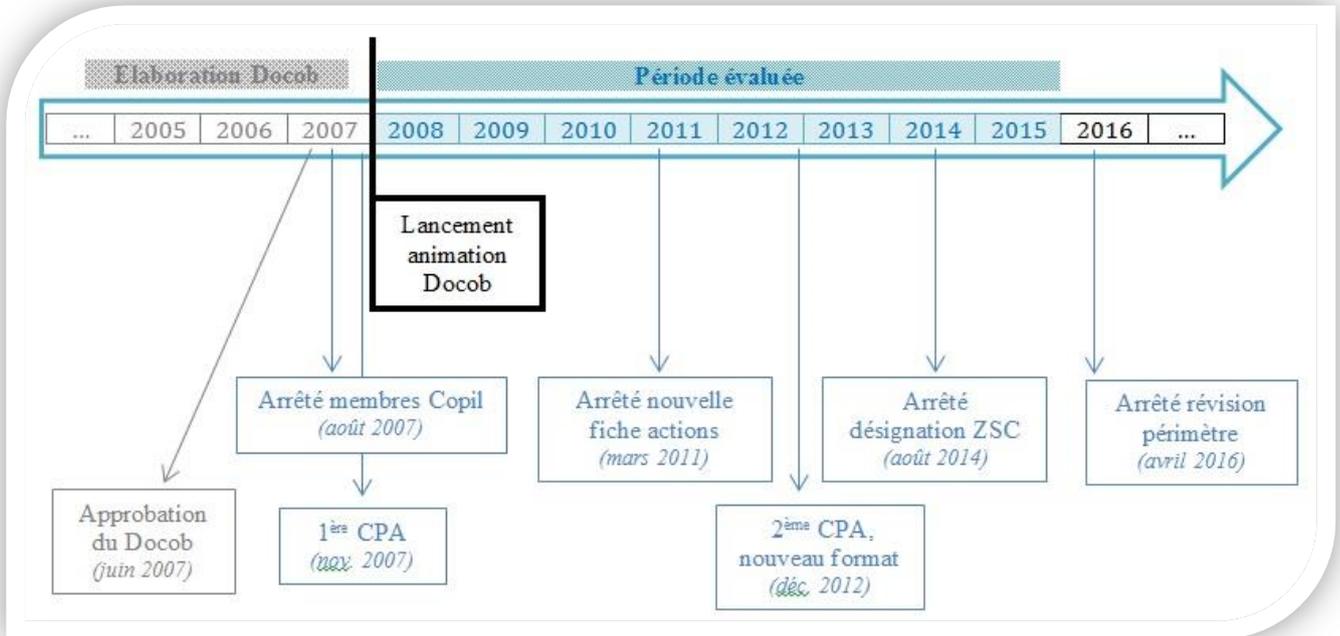
8.2 Tableau de synthèse

Le tableau de synthèse retrace le temps passé ainsi qu'une estimation du coût de l'animation pour les catégories demandées dans le cadre des suivis annuels et repris ici.

Axes de travail	Sous-axes de travail	Indicateurs de moyens		
		Temps passé / l'animateur (h/an)	Coût animation (€/an)	Coût prestation (€/an ttc)
Gestion des habitats et des espèces	Animation des contrats Ni-ni	2	275	
	Animation des Mae	13	1 939	23 168
	Animation avec d'autres outils financiers	27	16 146	
	Animation de la Charte Natura 2000	5	2 990	
	Animation foncière			
Suivi des évaluations d'incidence		1	150	
Amélioration connaissances / suivis scientifiques	Suivis scientifiques et techniques	24	10 262	
Information, communication et sensibilisation	Création/mises à jour d'outils de communication, média	71	25 888	32 442
	Organisation de réunions d'info ou de manifestations	> 1	172	
	Participations à manif ou réunions sur le territoire	4	645	
	Autres prises de contact	2	264	
	Com / animation auprès des scolaires	2	278	
	Participation à la vie du réseau	7	1 024	
Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	Organisation de réunion du Copil	39	13 044	
	Animation de groupe de travail	3	1 794	
	Réunion, rencontre ou échange avec Service de l'Etat	<i>Dans vie du réseau</i>		
	Gestion administrative et financière	52	10 777	
	Suivi de la mise en œuvre du Docob et Bilan annuel	4	670	
	Complément ou mise à jour du Docob			
Evaluation du Docob		27	4 048	

8.3 Calendrier récapitulatif

Figure 9 – Calendrier récapitulatif des grandes étapes du Docob



8.4 Atouts et faiblesses du site

8.4.a Pour son territoire

Le tableau des Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (modèle AFOM) permet de synthétiser les éléments caractéristiques du site vis-à-vis de son territoire. Il offre également la possibilité d'identifier les opportunités ou les menaces à surveiller.

AOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance des richesses locales - Une organisation des acteurs - Un réseau d'acteurs toujours actifs - Un lieu de rencontres - 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise image du site ? - Manque de connaissance du site auprès des locaux ? -
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la promotion du territoire - Participe au dynamisme local - 	<ul style="list-style-type: none"> - Reste-t-il des détracteurs ? - Essoufflement après 8 ans d'animation -

Nous pouvons penser que la création du site du Lac bleu Léviste a favorisé une meilleure connaissance du patrimoine local, en matière environnementale et pastorale notamment. Cependant, ces richesses restent sans doute à valoriser, et ceci principalement auprès des locaux eux-mêmes (scolaires et habitants).

Apport du site en matière d'animation locale

La création du site Natura 2000 a permis de faire collaborer des acteurs qui ne l'auraient sans doute pas fait autrement, ou sous des modes différents. L'élaboration du Document d'objectifs a par exemple demandé la participation de tous les acteurs utilisateurs du site, voire de tous ceux concernés par cet espace. Les groupes de travail ont notamment permis de réunir des associations, des éleveurs, des représentants de la chasse, de la pêche, etc. Même si certains de ces groupes de travail été thématiques, les occasions de rencontres ont eu lieu. Aujourd'hui, les réunions semestrielles du Comité de pilotage favorisent également la rencontre régulière des acteurs locaux.

La création du site a également permis sans doute de réaliser des projets qui n'auraient pas pu être prévus dans un autre cadre : de l'information sur les richesses végétales et animales locales ou le suivi de certaines espèces. Il y a aussi les projets de reconquête d'espaces par les troupeaux, par écobuage et débroussaillage. L'élaboration du site a également permis de formaliser tous les besoins des éleveurs utilisant ces zones d'estive en termes d'équipement.

8.4.b En matière de gestion et d'animation

Les éléments caractéristiques de la gestion du site se retrouvent dans le tableau de synthèse ci-dessous.

AOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Structure animatrice aussi gestionnaire d'estives - Un réseau d'acteurs dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de diversité dans les demandes de financement - 1 logiciel de suivi de l'animation peu évident (Sudoco) - Des secteurs où peu d'information sur les actions réalisées
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'experts à proximité (PNP, CBN-PMP, Gip-CRPGE...) - Une structure animatrice dynamique - Un réseau local de mutualisation (animateurs Vallée des Gaves) - Un réseau départemental en soutien (DDT et autres sites) - Les nouveaux périmètres intercommunaux : une meilleure mutualisation possible entre les sites, une promotion plus facile... 	<ul style="list-style-type: none"> - La pérennité de l'emploi d'animateur Natura 2000 - Laisser un manque d'information sur Natura 2000 donner une mauvaise image du site auprès des locaux - Une dépendance aux subventions - Un éloignement de l'animateur en cas de prise de compétence par la nouvelle intercommunalité

Le plan d'actions élaboré dans le Docob est en cours de réalisation. Les 8 premières années d'animation n'ont pas suffi pour parvenir au terme de l'ensemble des actions prévues. Différentes explications peuvent être avancées :

- Le manque d'avance de trésorerie disponible pour certains projets (pas de recours à l'emprunt possible), dans le cadre des équipements pastoraux surtout,
- Les évènements climatiques, hivernaux notamment, font évoluer les priorités des gestionnaires d'estive : des équipements à réparer ou remplacer avant la création de nouveaux par exemple,
- Un manque de réflexion globale sur l'impact de certains projets comme les pistes ou les pédiluves ont annihilé les initiatives,

- Le changement de stratégie pour les sites Natura 2000 : lors de la réalisation du Docob, chacun a prévu ses actions de suivi naturaliste mais ce n'est pas réalisable, ni en temps d'experts disponible, ni en financements mobilisables.

Le site dispose pourtant d'atouts tels qu'une structure animatrice volontaire et dynamique malgré son manque de moyen. La CS de la vallée du Houscau joue le jeu depuis le départ et se donne les moyens d'assurer son rôle de mobilisateur des intérêts du site Natura 2000 dont elle a la charge. Elle est néanmoins totalement dépendante des subventions pour en assurer son fonctionnement.

8.4.c Les facteurs d'influence du site

Pour synthétiser, les éléments qui peuvent venir influencer l'animation du site sont regroupés ici. Ce peut être soit des facteurs internes, comme les acteurs du site, ou externes comme la réglementation : exemple de l'évaluation des incidences qui a ravivé des *a priori* négatifs sur le site « il interdit des choses ! ».

	Atouts	Faiblesses
Facteurs d'influence internes	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la connaissance naturaliste • Mobilisation de différents acteurs autour de la réalisation du Docob • Présence d'un réseau d'acteurs actif • Un lieu de rencontre • Structure animatrice dynamique et aussi gestionnaire d'estive • La proximité d'experts (pastoralisme, botanique...) • Des acteurs locaux volontaires • Un soutien technique important • Des réseaux locaux en soutien (animateurs et départemental) 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de diversité dans les demandes de financement • 1 logiciel de suivi de l'animation peu évident • La pérennité de l'emploi d'animateur Natura 2000 • Des <i>a priori</i> négatifs restent, liés sans doute à une mal connaissance en local : besoin de communiquer plus auprès des habitants ? • Des secteurs où peu d'information sont disponibles • Risque d'un essoufflement des acteurs après toutes ces années
	Opportunités	Menaces
Facteurs d'influence externes	<ul style="list-style-type: none"> • La valorisation des richesses locales renforce la promotion du territoire • Les nouveaux périmètres intercommunaux peuvent offrir une chance de promouvoir Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance aux subventions • Les changements de réglementation sont souvent mal perçus : un travail d'information important est à mener à chaque évolution majeure • Plan d'actions ambitieux pour les suivis naturalistes (habitats et espèces) : les moyens sont-ils disponibles pour tous les sites ?

Il n'y a pas de problématiques importantes ou de gros points de blocage qui pourraient entraver la poursuite de l'animation du site du Lac bleu Léviste. Néanmoins, certains points peuvent être améliorés mais des opportunités sont présentes, sans doute source de moyens pour les évolutions nécessaires.

8.5 Le respect des enjeux du site

Des enjeux écologiques et de gestion ont été établis dans le Document d'objectifs. Nous les rappelons ici de manière synthétique (figure 14).

Figure 10 - Les enjeux écologiques et de gestion pour le lac bleu Léviste

activité pastorale	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de travail des éleveurs en estive • Continuer à équiper les quartiers fréquentés • Aménager les secteurs sous utilisés pour relancer l'activité • Préserver une diversité de milieux ouverts • Contenir la dynamique naturelle des landes qui menace la fermeture de milieux
gestion forestière	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre une gestion forestière en adaptant les pratiques sylvicoles à la prise en compte de la biodiversité • Maintenir les milieux favorables aux espèces animales et végétales remarquables présentes ou potentielles
gestion des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur les espèces (milieux favorables et populations présentes) et sur l'impact éventuel de l'activité hydroélectrique sur les espèces et leur milieu • Mettre en place un suivi de la qualité des eaux et des zones de présence connues
fréquentation touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à limiter l'impact de la fréquentation touristique sur le milieu naturel : Informer et sensibiliser les usagers du site sur Natura 2000 • Veiller à la bonne cohabitation entre les divers usagers du site : Informer et sensibiliser les usagers du site sur les pratiques pastorales et sur les règles de bonne conduite à adopter à proximité des troupeaux
connaissances scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'évolution d'essences forestières non autochtones : Evaluer l'impact de l'implantation de l'Epicéa sur des habitats d'intérêt communautaire • Suivre l'état de conservation des milieux humides sensibles : Evaluer l'impact de la fréquentation humaine et animale à proximité • Améliorer les connaissances sur la dynamique d'habitats très localisés et de la végétation (composition floristique et valeur fourragère) en zone d'estive : Mettre en place un suivi des pratiques et de la végétation

Ces enjeux sont à l'origine du plan d'actions. Ce dernier semble en adéquation complète avec ces enjeux qui en ont déterminé la trame. En revanche, ils ne sont que partiellement remplis car nous l'avons constaté, le plan d'actions n'est pas réalisé en totalité. Aussi, le Docob ne compte pas d'objectifs de développement durable, comme il est de coutume dans les Docob plus récents.

→ Les enjeux sont donc respectés mais avec plus ou moins de vérité en fonction des secteurs du site.

9 Les suites à donner

Le bilan a permis de mettre en avant l'état d'avancement du plan d'actions et le respect des enjeux généraux fixés dans le Document d'objectifs. Nous voyons dans cette partie quelles suites peuvent être données à ce Docob par rapport aux éléments mis en exergue dans ce bilan.

9.1 Les propositions d'évolutions

Depuis la réalisation du Docob, les contextes ont changé. Les fiches actions doivent être actualisées : des actions à abandonner ou à adapter, de nouvelles actions à proposer.

9.1.a → Proposition 1 : réactualiser chaque fiche actions

Il s'agirait de reprendre l'ensemble des fiches actions et de faire le point sur les mesures à abandonner, à adapter ou à ajouter.

A la lecture de ce bilan, différentes propositions ont déjà été faites. Elles sont organisées ici en 3 groupes et partent du constat d'actions commencées mais abandonnées, des actions non réalisées ou manquantes (2nd proposition).

Groupe I : maintenir les mesures débutées mais abandonnées ?

Certaines mesures ont été abandonnées durant la période. Elles concernent les équipements pastoraux et sont en lien avec leur impact environnemental.

Réflexion sur l'impact des projets de pistes

Référence : mesure HOUSCAU 4 – Faciliter l'accès aux quartiers éloignés

Objectif : maintien des aides structurelles aux facteurs limitants l'accès aux estives éloignées
Evolutions possibles :

- Privilégier d'autres techniques, moyens de procéder : soutien à l'hélicoptage...
- Réfléchir à des techniques moins impactantes que la piste, à des moyens plus légers correspondants à l'usage pastoral de la desserte.

Les autres mesures abandonnées :

- Aménagement d'un point d'eau (GP Villelongue – Villelongue 2) : les besoins sont-ils toujours présents ? ou faut-il enlever cette action ?
- Limiter l'expansion ou éliminer l'épicéa sur le versant sud (Epicéa 2), mesure abandonnée car situation trop avancée pour envisager une autre solution : définir de nouveaux moyens ? enlever cet objectif de la fiche actions ?
- Signalétique diffuse simple rappelant les grands axes cités sur les grands panneaux (Info 2), car n'est plus nécessaire : l'enlever de la fiche actions ?

Groupe II : maintenir les actions non réalisées durant la période ?

- Aménagement d'un pédiluve (CSVH – Houscau 2) : de nouvelles solutions permettent-elles de relancer le débat ? ou faut-il enlever cette action ?
- Les actions d'équipement pastoral de Bagnères-Beaudéan : à relancer ou les besoins ont-ils évolué ?
- La mesure « Réhabilitation des cabanes et abris dégradés ou en ruines » (Mesure INFO 2 de la fiche actions « INFO ») : à enlever de cette fiche actions ou abandonner la mesure ?

9.1.b → Proposition 2 : ajouter de nouvelles mesures

Vis-à-vis de l'évolution des besoins des différents gestionnaires et de l'actualité des sites, de nouveaux besoins peuvent devoir être intégrés au Document d'objectifs.
Les réunions du Copil sont l'occasion de faire remonter de nouveaux besoins.

Une fiche actions pour l'animation du Docob ?

Certains Docob ont décliné dans une fiche actions les mesures à réaliser pour son animation : préparer, animer et rendre compte des réunions du comité de suivi, informer et sensibiliser les acteurs du site, recenser et contacter les contractants et les financeurs potentiels des actions du Docob, fournir une assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers, suivre la mise en œuvre des actions, établir un bilan général de l'application du Docob...

9.2 La Décision du Copil

Après validation des conclusions de ce premier bilan concernant la période 2008-2015, les membres du Comité de pilotage décide :

- Du maintien en l'état du Docob
- De faire évoluer partiellement le Docob
- De la révision complète du Docob

Cette décision est approuvée en Copil du / /201 et attestée par son Président.

Jean-Claude Castérot,
Commission syndicale de la Vallée du Houscau

10 Les annexes

10.1 Liste des membres du Comité de pilotage (arrêté de 2007)

Président

M. Jean-Claude CASTEROT, Président de la Commission Syndicale de la Vallée du HOUSCAU.

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des commissions syndicales

Le Député de la deuxième circonscription
Le Conseiller Régional désigné par le Président du Conseil Régional
Le Conseiller Général du canton d'Argelès-Gazost
Le Conseiller Général du canton de Luz Saint Sauveur
Le Conseiller Général du canton de Bagnères de Bigorre
Le Maire d'Artalens Souin
Le Maire d'Ayros-Arbouix
Le Maire de Bagnères de Bigorre
Le Maire de Beaucens
Le Maire de Chèze
Le Maire de Pouzac
Le Maire de Saligos
Le Maire de Sers
Le Maire de Viey
Le Maire de Villelongue
Le Maire de Vizos
Le Président de la Commission Syndicale de la Vallée du Houscau
Le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

Représentants des services de l'Etat

Le Préfet
Le Directeur Régional de l'Environnement
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
Le Directeur Départemental de l'Équipement
Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
Le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage

Représentants des socio professionnels, gestionnaires et usagers

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture
Le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole de Bagnères – Campan
Le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole d'Argelès-Gazost
Le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole de Luz-Saint-Sauveur

Le Président du Groupement Pastoral de Villelongue
Le Président du Groupement Pastoral d'Isaby
Le Président du Groupement Pastoral de Bagnères – Beaudéan
Le Directeur de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts

Représentants d'associations d'usagers, du milieu associatif, d'experts

Le Président de la Fédération départementale pour la chasse
Le Président de la Société de chasse d'Artalens-Souin et Beaucens
Le Président de la Société « Les chasseurs Barégeois »
Le Président de la Société de chasse de Villelongue
Le Président de la Société de chasse de Boo-Silhen
Le Président de la Société de chasse intercommunale des Sept Vallons
Le Président de la Société de chasse d'Ayros-Arbouix
Le Président de la Société Bigorre Saint-Hubert
Le Président d'UMINATE Hautes-Pyrénées
Le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen
Le Représentant Local de Nature Midi-Pyrénées
Le Président du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
Le Président du Comité Départemental de la Fédération Française des randonnées pédestres
Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique
Le Chef de la Brigade Départementale du Conseil Supérieur de la Pêche
Le Président de la Société de Pêche AAPPMA de Lourdes
Le Président de la Société de Pêche la Gaule Bigourdane
Le Président de la Société de Pêche les Pêcheurs Barégeois
Le Président de la Société de Pêche les Pêcheurs de Pierrefitte

Propriétaires et exploitants de biens ruraux

Les Représentants des Communes ou Structures Intercommunales concernées, Propriétaires à titre privé
Deux Représentants des Propriétaires et Exploitants de biens ruraux
Les dits représentants pourront être issus des groupes de travail thématiques

10.2 Bilan par fiche actions

10.2.a La gestion des milieux ouverts et de l'activité pastorale

La gestion pastorale compte 6 fiches actions classées par secteurs d'estive. Elles comptent surtout la réalisation d'équipements pastoraux tels que des cabanes, des sentiers, des parcs de tri et des captages d'eau. 2 fiches actions de portée générale sur le pastoralisme ont également été créées. Elles portent sur les mesures de gestion et l'héliportage.

La Commission syndicale de la Vallée du Houscau (CSVH)

Sur ce secteur, 4 mesures sont prévues et 9 sous-mesures.

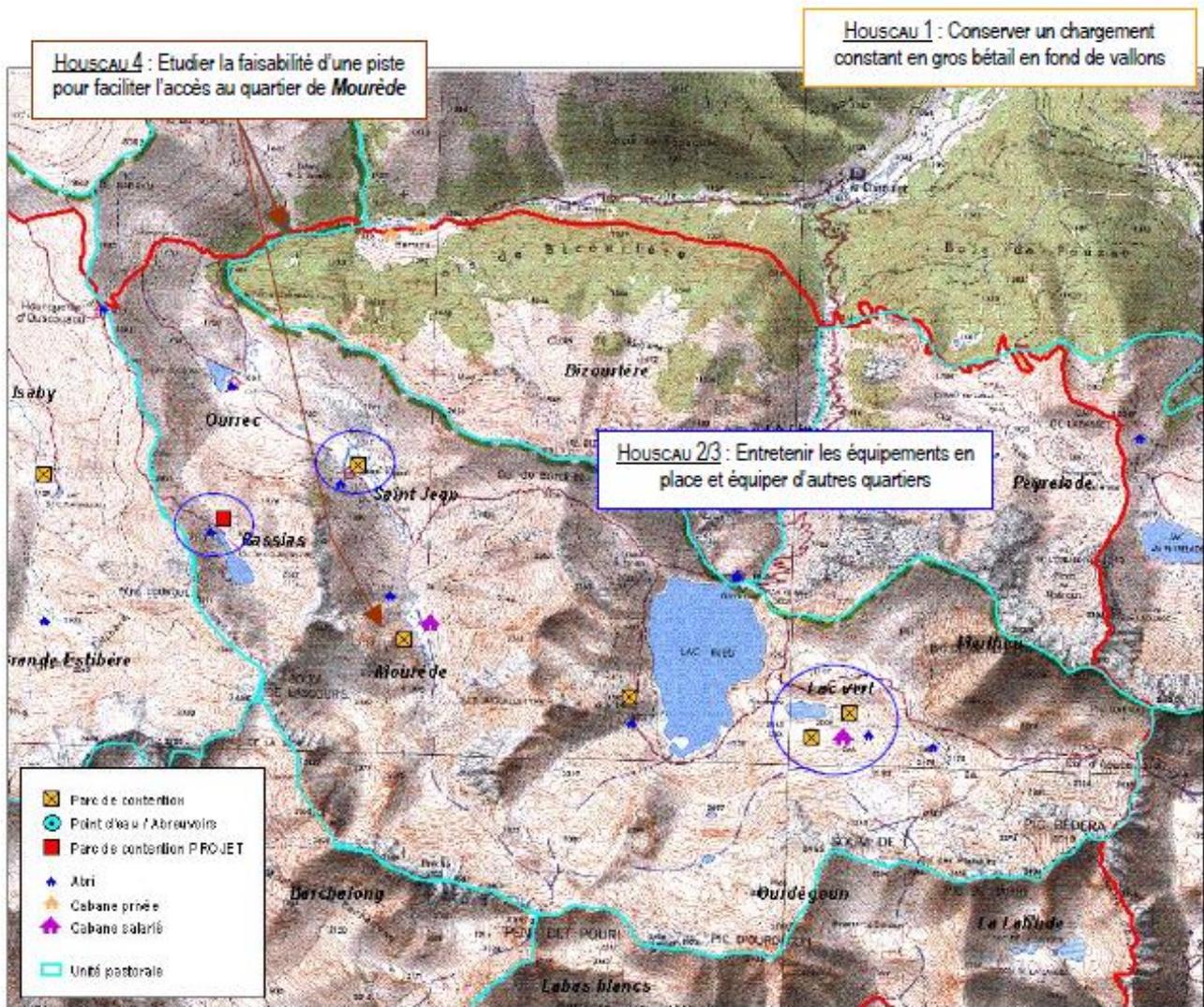
Le tableau suivant détaille ces actions et présente leur niveau de réalisation.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure HOUSCAU 1 Maintenir une pression pastorale équilibrée			
Conserver les niveaux d'occupation actuelle de l'espace sans augmenter le chargement en gros bétail pour ne pas accentuer l'impact des fortes pressions de pâturage sur les fonds de vallons (milieux sensibles)		A faire	Manque de moyens financier et humain (nécessite 1 diagnostic pastoral)
Mesure HOUSCAU 2 Entretenir les équipements en place et équiper d'autres quartiers			
- Aménagement d'un parc bovin au lac vert - Le transformer en un parc mixte ovin/bovin		Fait	en 2008 et 2009
- Restaurer le couloir d'entrée - Aménager un pédiluve		Abandonné	Problème de rémanence, difficile d'emploi Impact environnemental
- Aménagement d'un parc mixte de Saint Jean - Restaurer le couloir d'entrée		A faire	Autofinancement trop important + avance de trésorerie
Aménagement d'un parc ovin à Bassias		Fait	en 2008 et 2009
- Clôtures de protection pour les bovins sur les crêtes de Bizourtère et vers le Col de Bareilles - Achat de matériel pour remplacer l'ancienne clôture (fils, piquets et poste d'alimentation électrique)		Fait	Fait en partie : rénovée aux endroits dangereux
Mesure HOUSCAU 3 Conforter la répartition et la fonctionnalité des cabanes sur le site Mesure			
- Prévoir d'aménager la cabane du Lac vert		En cours	Auto-rénovation
Mesure HOUSCAU 4 Faciliter l'accès aux quartiers éloignés			
- Etudier la faisabilité d'un prolongement de la piste menant actuellement au Haraou pour réduire les temps d'accès à l'estive de Mourède		Abandonnée	Impact des pistes trop important sur environnement + problème de compatibilité entre leurs divers usages
- Mesurer les coûts directs et induits d'un tel projet ainsi que son intégration dans le paysage.		Abandonnée	
- Prévoir la fermeture de la piste à partir du Haraou		A faire	

→ Les mesures concernant l'équipement de l'estive sont toutes traitées. Des actions restent cependant à réaliser, notamment par manque de moyens financiers, que ce soit en termes d'investissement ou d'avance de trésorerie.

L'impact environnemental est avancé par le gestionnaire d'estives pour expliquer les actions non réalisées, notamment pour les projets de pistes et de pédiluve. De plus, la CSVH doit gérer le problème de la passerelle du Chiroulet qui a été endommagée l'hiver 2011.

La carte suivante (extraite du Docob) synthétise les projets pour ce secteur.

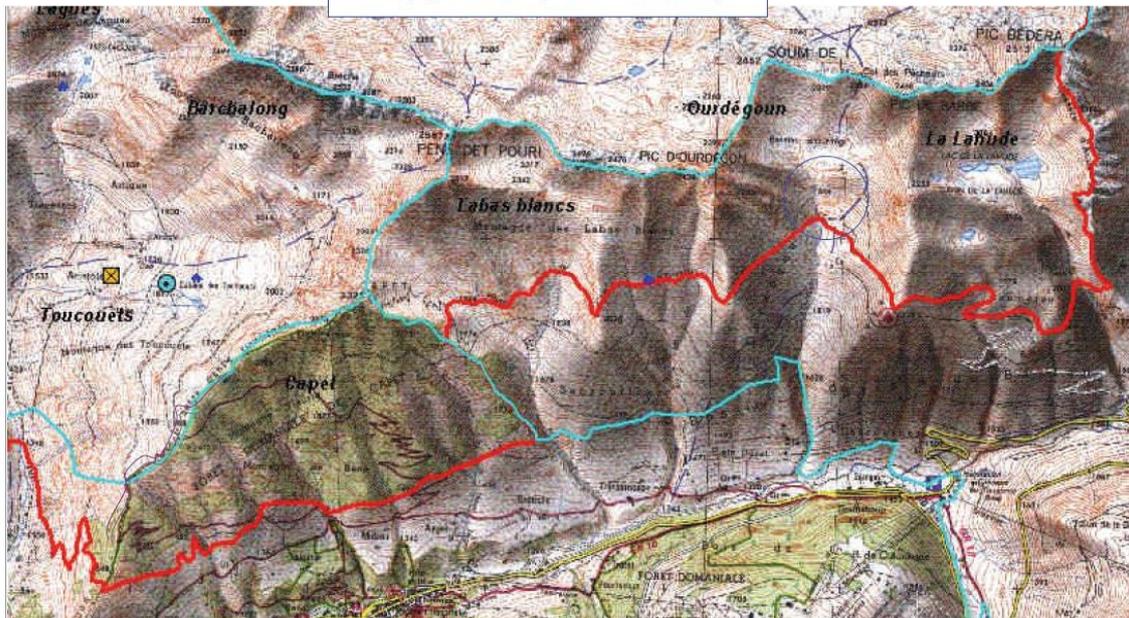
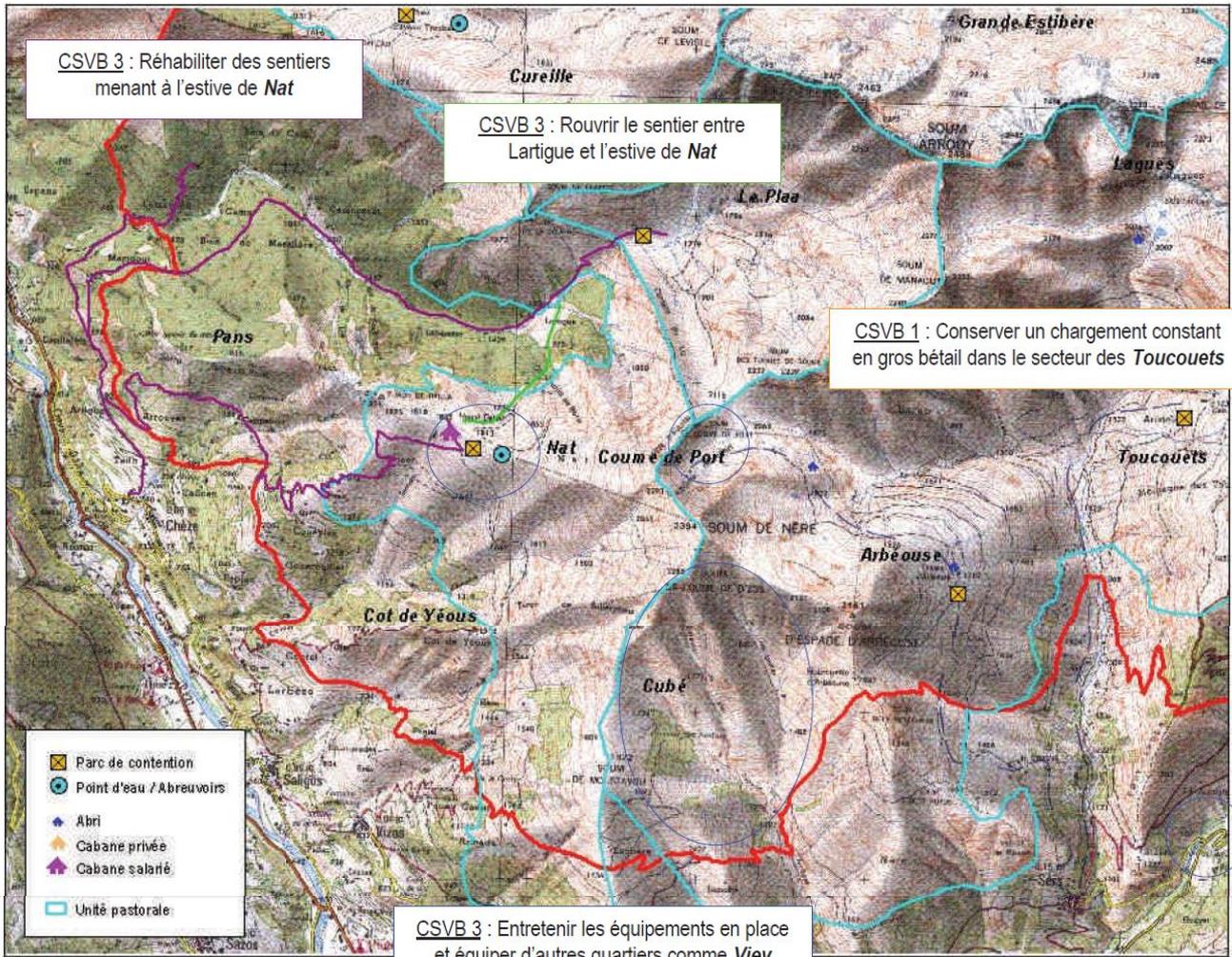


La Commission syndicale de la Vallée de Barèges (CSVB)

Sur le secteur de la CSVB, 5 mesures sont prévues pour 20 sous-mesures.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure CSVB 1 Maintenir une pression pastorale équilibrée			
	Conserver les niveaux d'occupation actuelle de l'espace sans augmenter le chargement en gros bétail dans le secteur des Toucouets pour ne pas accentuer l'impact des fortes pressions de pâturage sur la ressource présente.	A faire	
	Maintenir ou renforcer les effectifs ovins sur les hauts de versants et les secteurs pentus (Nat, Coume de Port, Lagués, Barchalong, Capet, Ourdégoun). Intégrer éventuellement de nouveaux troupeaux sur les secteurs présentant des disponibilités fourragères.	A faire	
Mesure CSVB 2 Piste du Capet			
	Clarifier le statut de la piste du Capet afin d'en réglementer l'usage et de déterminer les responsabilités respectives (commune, CSVB, RTM) lors de l'utilisation de cet accès par les parapentistes, éleveurs et autres usagers.	Fait	en 2008 et 2009
	Passer une convention, le cas échéant, pour définir les modalités d'entretien de l'accès aujourd'hui assuré par la commune de Sers.	Débuté	en 2009
Mesure CSVB 3 Entretenir les équipements en place			
	Installation d'abreuvoirs à Ourdégoun près du captage existant	Fait	en 2009
	Aménagement d'un parc de contention ovin à Ourdégoun à proximité de la piste du Capet	Fait	en 2009
	Enlèvement de la clôture RTM du Capet Démonter la clôture Exporter le matériel démonté (fils, piquets)	Débuté	Discuté dès 2008 avec site de Gavarnie + réunion en 2009
	Aménagement d'un abri à sel à Coume de Port ; Projet prévu au programme prévisionnel de travaux 2007 de la CSVB	Fait	en 2007
	Aménagement d'un impluvium sur l'estive de Nat pour pallier au manque d'eau durant les années sèches sur ce quartier doté d'un captage qui se tarit assez vite.	Abreuvoir fait	en 2009
	Réouverture du sentier entre Lartigue et Nat afin de sécuriser la ressource en eau pour les troupeaux de Nat - Réflexion à mener avec la commune de Chèze	Fait en partie	en 2008
	Aménagement d'un parc bovin démontable permettant de charger et décharger les animaux qui transhument sur l'estive des Toucouets.	Fait	en 2009
	Restauration des sentiers menant à l'estive de Nat	Fait	en 2009
Mesure CSVB 4 Devenir de la montagne de Viey			
	Soutenir les projets pour l'entretien des zones intermédiaires situées hors du site Natura 2000 mais en lien direct avec la réutilisation des zones hautes	Etude avec le Gip-CRPGE	en 2008
	Poursuivre l'animation foncière du secteur Mise en place d'une AFP entre propriétaires des granges de la zone intermédiaire		
	Prévoir la construction d'une cabane pouvant servir à 1 berger salarié à proximité du seul point d'eau du secteur (Fontaine d'Arribats)	A faire	
	Aménager un parc de contention ovin	A faire	
	Aménager le point d'eau d'Arribats	A faire	
	Réaliser un accès qui suivrait le tracé du sentier actuel menant aux granges de Lias et de Saint Pé	A faire	
Mesure CSVB 5 Maîtriser la dynamique des ligneux en zone intermédiaire (anciens prés et bas d'estives)			
	Etablir, en lien avec la Commission Locale d'Ecobuage du canton de Luz, un programme de feux pastoraux maîtrisés sur les zones intermédiaires et bas d'estives.	A faire	
	Mettre en œuvre une animation foncière pour pouvoir réaliser des projets à dimension collective sur des terrains privés (accès, clôtures, aménagement de points d'eau, accueil d'animaux en intersaison)	A faire	

Nous constatons que le travail est bien avancé sur cette estive pour les mesures 2 et 3 et ce, depuis le début de l'animation. En revanche, pour les mesures 1, 4 et 5 tout reste à faire.

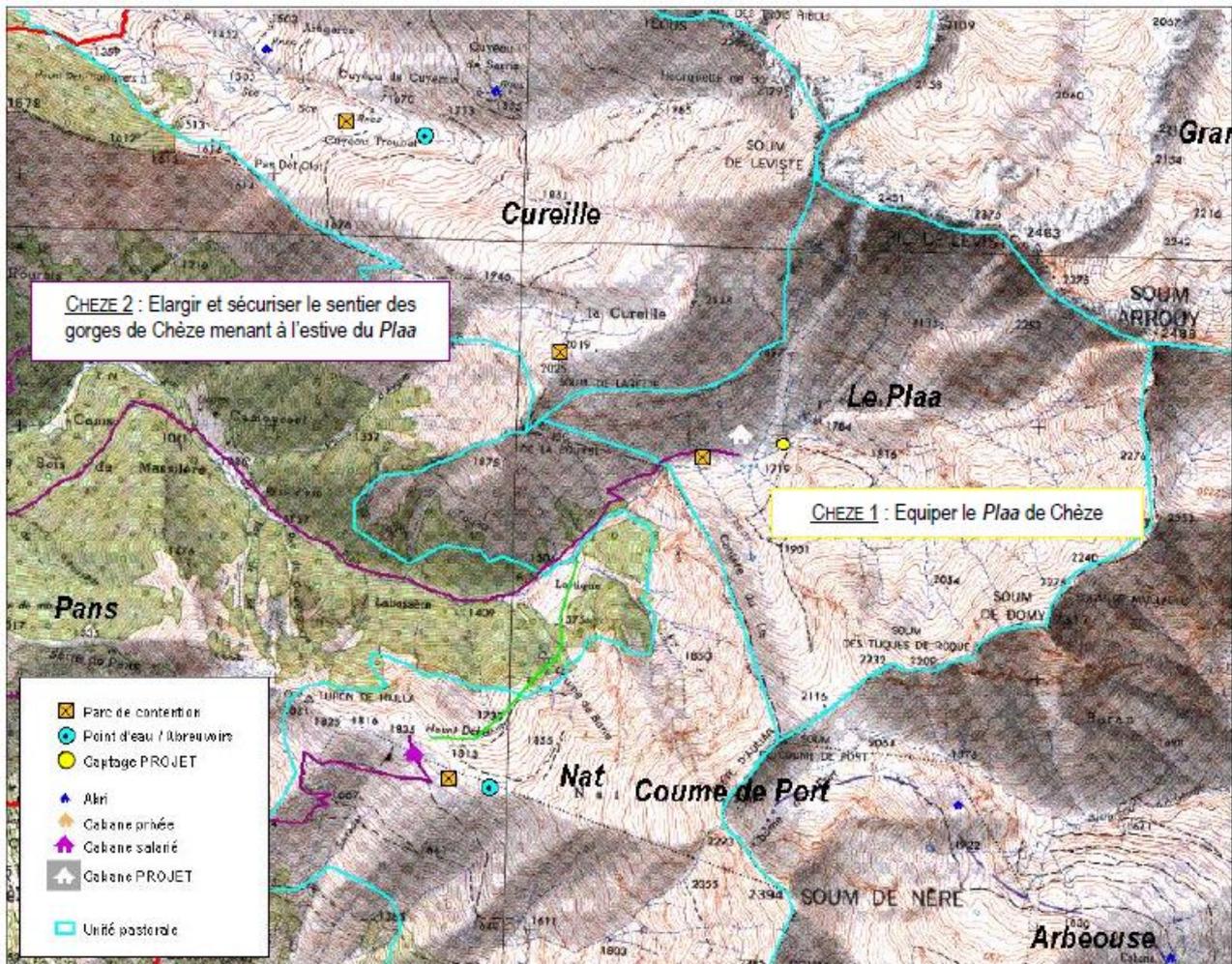


Estive de Chèze

Sur ce secteur 2 mesures sont prévues et réparties en 3 sous-mesures.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure CHEZE 1 Equiper le Plaa de Chèze			
Construction d'une cabane pour le berger en lieu et place des ruines existantes		Fait	en 2008 et 2009 + sanitaires et élect. en 2012
Aménagement d'un captage d'eau en amont de la cabane		Fait	en 2009
Mesure CHEZE 2 Aménager l'accès au quartier			
Elargir, sécuriser le sentier des gorges de Chèze.		A faire	

Peu de projets étaient prévus pour cette fiche actions qui compte en revanche un gros équipement. Ainsi, une cabane a été construite au Plaa de Chèze pour répondre aux besoins d'équipement de l'estive afin de pérenniser une activité pastorale dans ce secteur. Il reste à travailler sur l'accessibilité de l'estive par les gorges de Chèze.

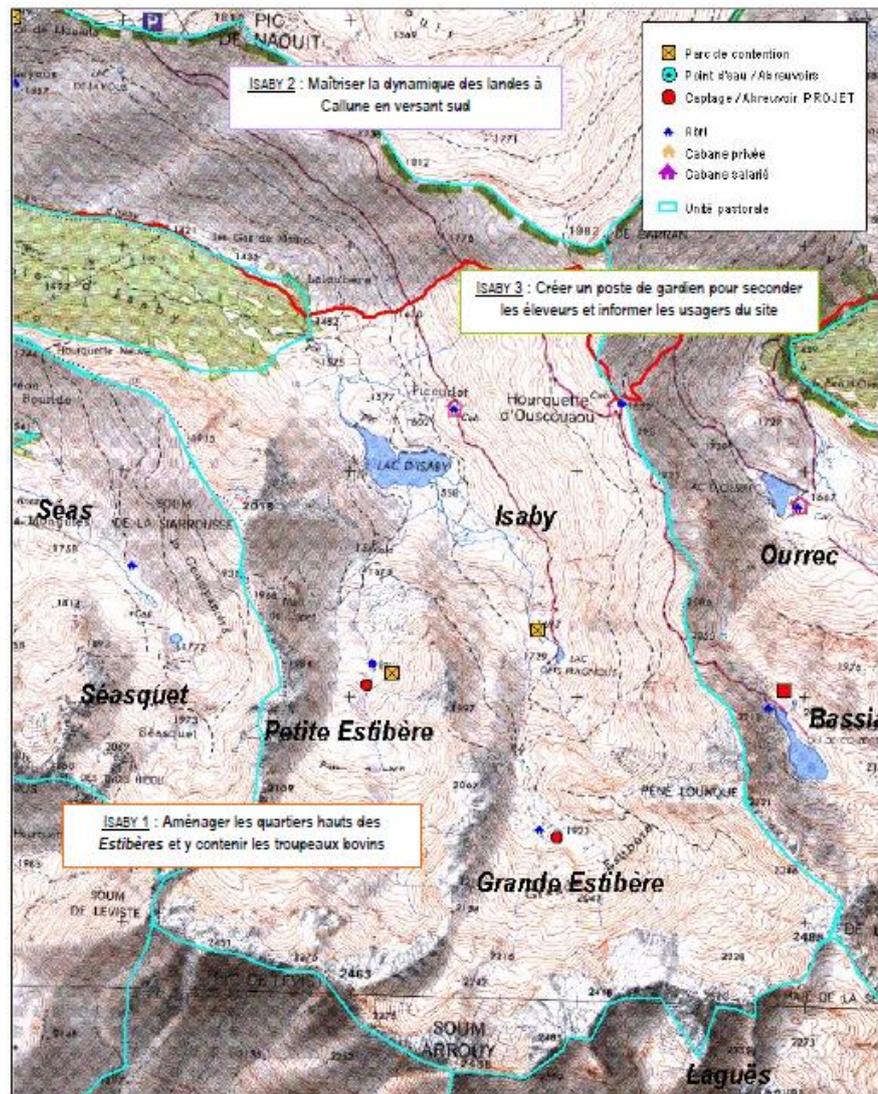


Estive d'Isaby

Sur Isaby, 3 mesures ont été élaborées, réparties en 5 sous-mesures.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure ISABY 1 Aménager les quartiers hauts des Estibères			
Réalisation de 2 captages et installation d'abreuvoirs au niveau des cabanes des petite et grande Estibères		A faire	
Clôtures de contention pour les bovins au bas des 2 Estibères - Achat de matériel et main d'œuvre		A faire	
Aménagement à prévoir dans les cabanes (couchages, annexes techniques)		A faire	
Mesure ISABY 2 Maîtriser la dynamique des landes à callune			
Etablir, en lien avec la Commission Locale d'Ecobuage, un programme de feux pastoraux maîtrisés sur les landes à callune du versant d'Isaby		Fait	depuis 2009
Mesure ISABY 3 Créer un poste de gardien			
Embaucher un garde valléen pour soutenir l'ensemble des éleveurs dans des missions de : - Surveillance des troupeaux en estive - Installation et maintenance des divers équipements - Information des usagers du site et soutien au contrôle du respect de la réglementation en vigueur		A faire	

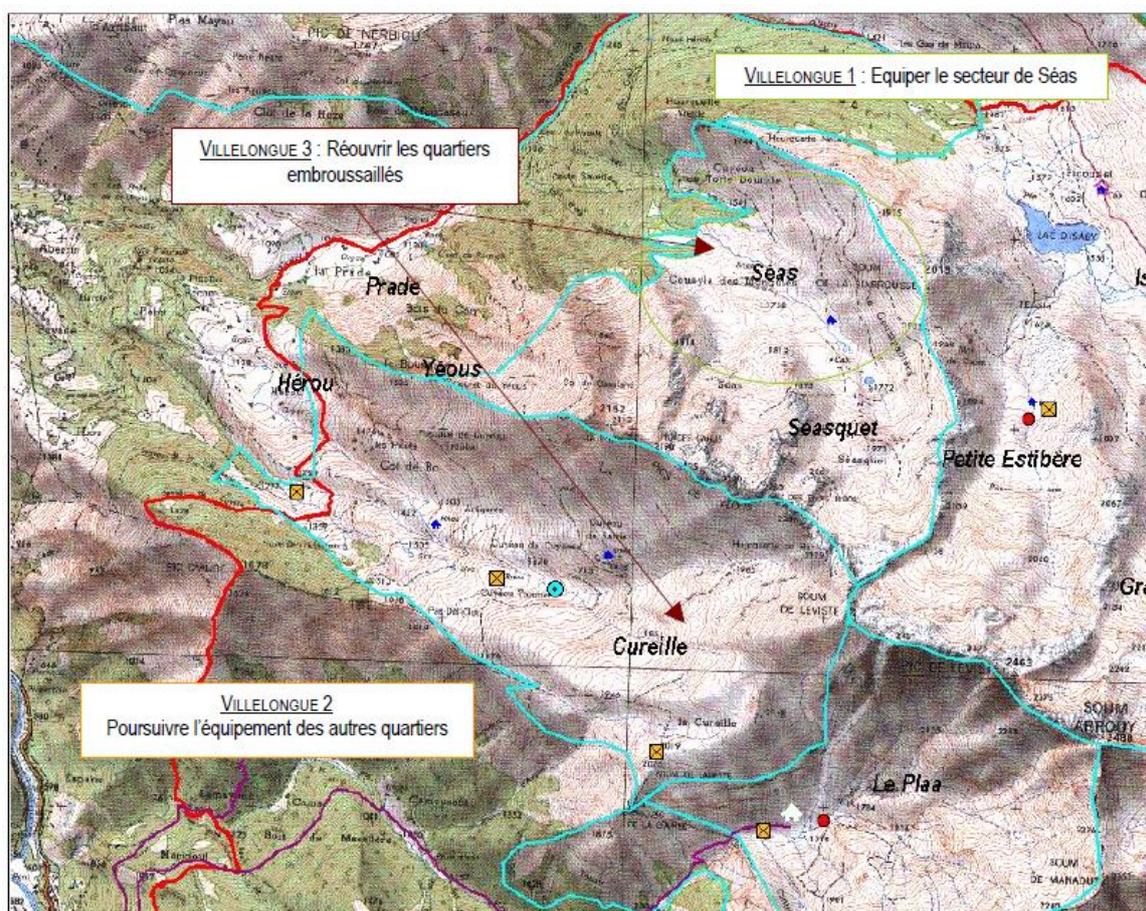
Quasiment toutes les actions restent à réaliser : voir si tout est toujours d'actualité.



Secteur de Villelongue

3 mesures sont prévues sur ce secteur, avec 10 sous-mesures pour leur application.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure VILLELONGUE 1 Equiper le quartier de Séas			
Mise en place d'un parc de contention pour les bovins		Fait	en 2009
Aménagement d'une cabane (Secteur Séasquet)		A faire	
Clôtures de contention pour les bovins au bas et en bordure de l'estive sous le Pic de Gahus - Achat de matériel et main d'œuvre"		A faire	
Réalisation d'un captage de la source de Séasquet et aménagement de bassins		A faire	
Réaménager le passage canadien sur la piste d'Isaby en amont de la Prade (clôtures latérales)		A faire	
Mesure VILLELONGUE 2 Continuer l'aménagement des autres quartiers			
Aménagement à prévoir dans les cabanes (couchages, annexes techniques) – Sarris et Artigarès		A faire	
Agrandissement de l'abreuvoir d'Angous		Fait	en 2010 et 2011
Clôtures de contention pour les bovins au bas et en bordure de l'estive - Achat de matériel et main d'œuvre		Fait	en 2008
Etudier la faisabilité de la mise en place d'un point d'eau (Impluvium, bassins...)		Abandonnée	Etude faite en 2008 : annulation du projet
Mesure VILLELONGUE 3 Ré-ouvrir les quartiers embroussaillés			
Prévoir des réouvertures en mosaïques par brûlage et/ou débroussaillage Quartiers concernés : Séas en sortie de bois et versant Isaby – (rhododendron, genévriers, bruyère arborescente) et Partie haute du Bas Léviste – Cureille (genévriers) Prévoir un coupe-feu pour protéger le bois d'Isaby au préalable des brûlages dans le bas du quartier de Séas.		En cours	en 2008 fait en partie haute

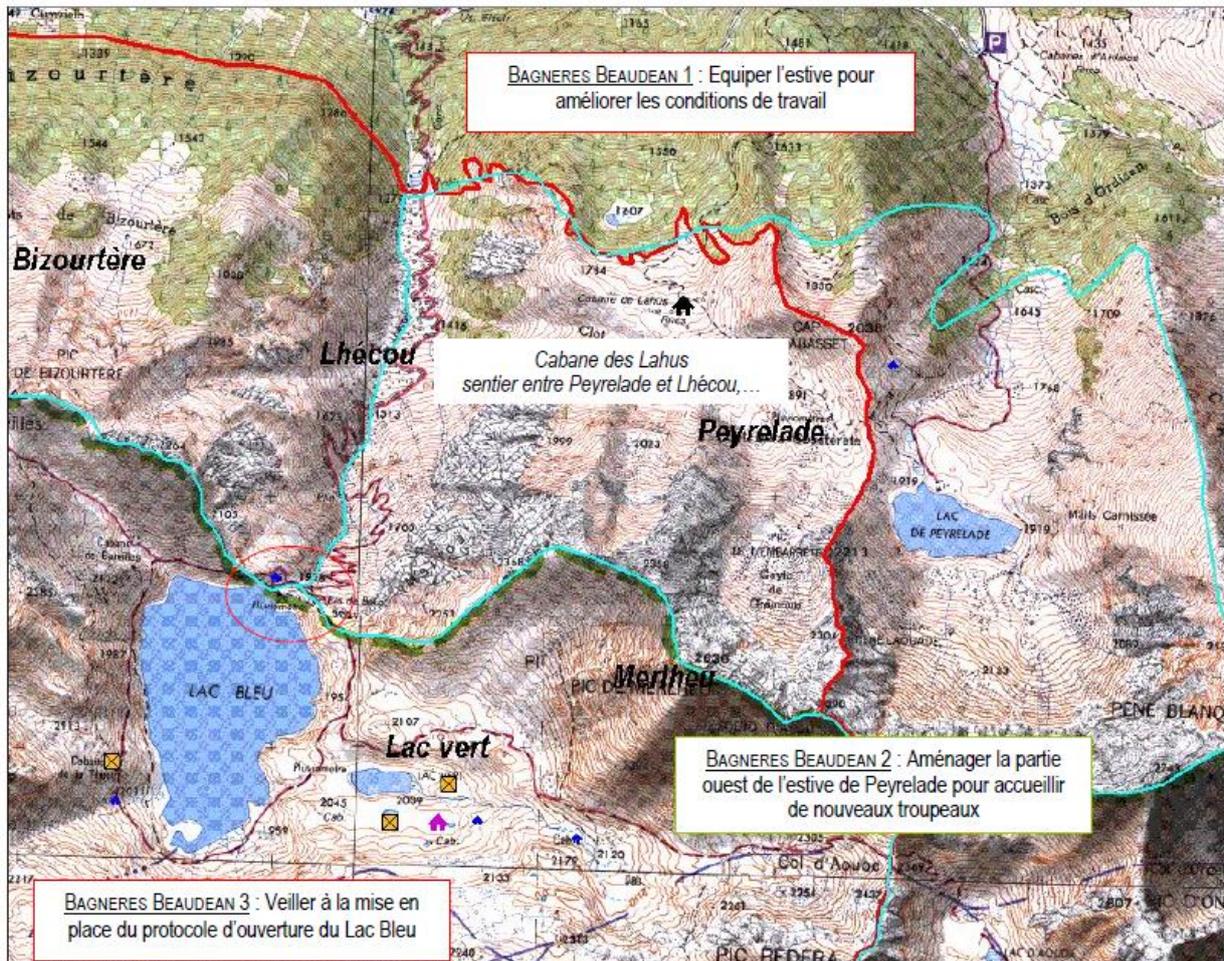


Estive de Bagnères-Beaudéan

3 mesures y sont préconisées, réparties en 6 sous-mesures.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure BB 1 Equiper l'estive pour améliorer les conditions de travail			
	Aménagement d'un parc de contention mixte en partie haute de l'estive	A faire	
	Aménagement du parc de tri et de chargement de l'Haya (utilisation commune avec le quartier voisin d'Aouet - hors périmètre Natura 2000) - Agrandir et adapter le parc	A faire	
Mesure BB 2 Aménager la partie ouest de l'estive de Peyrelade pour accueillir de nouveaux troupeaux ovins			
	Restauration de l'ancienne cabane pastorale des Lahus (Simple abri ou cabane de berger dans le cas de l'arrivée de nouveaux troupeaux)	A faire	
	Aménagement d'un parc de contention mixte dans le vallon du Lhécou (montée Lac Bleu)	A faire	
	Restauration du sentier entre l'estive de Peyrelade et le vallon du Lhécou (via le bois de Pouzac)	A faire	
Mesure BB 3 Palier aux incidents de noyade dans la montée du Lac bleu			
	Veiller à la mise en place du protocole d'ouverture des vannes du Lac bleu proposé par la Mission InterServices de l'Eau (MISE)	Fait	depuis 2007

Les actions d'équipements n'ont pas débuté sur ce secteur : ces besoins sont-ils toujours d'actualité ?



Gestion intégrée des habitats naturels et des estives sur l'ensemble du site

Cette fiche action concernant des mesures de gestion pastorale a été ajoutée en 2011 pour répondre au besoin de mise en œuvre de mesures agroenvironnementales sur le site. 2 mesures détaillent cette action.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure PASTO 1 - Animation et sensibilisation à une gestion concertée des estives			
Identifier avec les gestionnaires d'estives les quartiers concernés par la déprise. Déterminer en concertation les mesures de gestion opportunes. Les informer des dispositifs d'accompagnement associés (techniques et financiers).		Fait	Réflexion régulière sur nouvelles opportunités
Mesure PASTO 2 - Mise en œuvre des MAEt ou autres dispositifs permettant le maintien et l'incitation au pastoralisme extensif sur l'ensemble du site			
Etablissement de Projets Agro-Environnementaux conduisant à des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) et/ou autres dispositifs de financement en vigueur		Fait	

Deux contrats MAEt ont été engagés, sur les estives de Chèze et Villelongue. Ces mesures concernent uniquement le maintien ou le renfort des troupeaux sur certains espaces. Pour la mise en place et le suivi de ces mesures agro-environnementales, l'Animateur bénéficie du soutien annuel du GIP-CRPGE.

Deux contrats MAEC ont été engagés par des exploitants individuels, sur Sers et Villelongue, en 2015, avec l'appui de la Chambre d'agriculture.

Gestion des milieux par l'activité pastorale - Hélicoptage

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure HELIPORT - Hélicoptages de début de saison			
Planifier des opérations d'hélicoptage sur tous les secteurs pastoraux du site pour approvisionner chaque quartier en sel, matériel et nourriture pour les bergers.		Fait	Suivi direct entre gestionnaires et partenaires, financeurs...

En ce qui concerne les mesures prévues pour l'hélicoptage, chaque structure gère ses demandes et réalisations. La structure animatrice organise et suit celles qui concernent son secteur d'estive mais d'une manière générale, l'intervention de Natura 2000 n'est pas nécessaire.

10.2.b Le patrimoine naturel, les habitats

3 fiches actions ont été conçues pour la gestion et le suivi des habitats prioritaires du site. Elles concernent la végétation des estives, la forêt et les zones humides.

Fiche VEGETATION

La fiche Végétation est en lien direct avec les fiches « Pasto ». Elle vise en effet à suivre l'évolution des milieux ouverts en estive. Elle se structure en 1 mesure déclinée en 5 actions.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure VEGETATION - Protocoles de suivis de la végétation des estives			
Mise en place de transects permanents par secteur d'estive choisis de manière à pouvoir parcourir un grand nombre de types d'habitats différents.		En cours	Fait sur un secteur en 2012
Dans chaque type d'habitat, un relevé floristique sera effectué ainsi qu'une indication du degré de fermeture (quand il s'agit de landes).		En cours	Relevés du CBN-PMP en 2013
Chaque changement d'habitat sera localisé avec la plus grande précision possible.		A faire	
Une série de photographies pourra être effectuée dans les zones les plus caractéristiques (landes ouvertes, zone brûlée, lisière forestière) en prenant soin de noter les conditions et le lieu de la prise de vue.		A faire	
En parallèle, des informations concernant l'activité pastorale (chargement, période de pâturage, type de troupeaux, mode de conduite,...) devront être compilées.		En cours	Sur secteurs en Maet

Fiche FORETS

La forêt est également un habitat suivi particulièrement sur le site. 2 mesures y sont consacrées.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure FORET 1 Actualiser les plans d'aménagements forestiers			
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer toutes les données en matière d'habitats naturels et d'habitats d'espèces animales et végétales présents au sein des forêts faisant l'objet d'un aménagement forestier ou d'un plan simple de gestion - Intégration des données lors de la révision des aménagements suivant les échéanciers - Dans la mesure du possible, joindre une cartographie simplifiée des habitats naturels (type, statut) et des habitats d'espèces aux documents d'aménagement - Prise en compte des préconisations de gestion du Docob (Charte comprise) et adaptation des règles de gestion. 		En cours	Prise en compte par l'ONF
Mesure FORET 2 Améliorer la connaissance en termes de biodiversité forestière			
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer une prise de données systématique sur la biodiversité dans les inventaires forestiers au sein des parcelles en production - Mettre en forme une fiche d'inventaire pour les aménagements en y prenant en compte des données sur le bois mort, les cavités présentes, la flore et la faune présente. - Dans la mesure du possible, rédiger une fiche « Taxon » (Source CBP) pour les espèces remarquables de la Flore (mousses, champignons, autres) 		En cours	Relevés du CBN-PMP sur les mousses en 2013

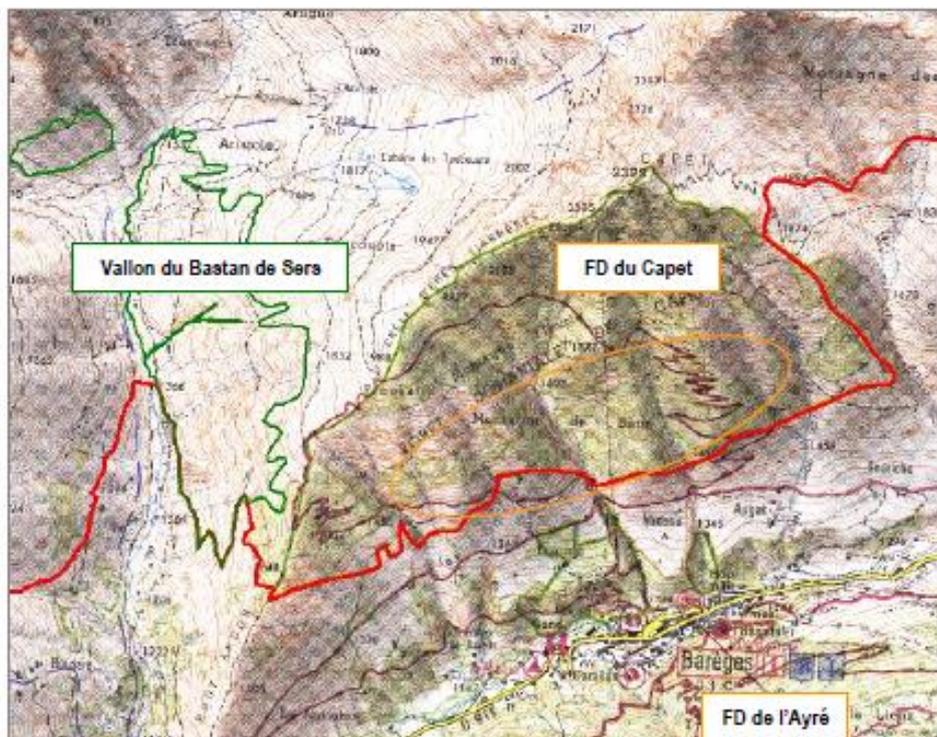
10.2.c Le patrimoine naturel, les espèces

L'Epicéa et le Desman sont deux espèces qui ont donné lieu à des fiches actions dans ce Docob.

La fiche EPICEA

Pour cette espèce végétale, 4 mesures sont préconisées.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure EPICEA 1 Suivi de l'évolution de l'essence en versant sud			
Mise en place de placettes témoin de suivi comparatif en vallon de Bastan de Sers	<ul style="list-style-type: none"> - Localiser au mieux les épicéas en place (GPS, marquage, recouvrement, ...) - Réaliser des relevés floristiques pour évaluer l'impact de la présence de l'essence sur les habitats en place ou en devenir - Noter et localiser les tâches de semis « indésirables » et les indices de régénération des habitats naturels d'intérêt communautaire forestier - Mettre en place un suivi photographique complémentaire 	En cours	Depuis 2008, suivi tous les 5 ans
Mesure EPICEA 2 Limiter l'expansion de (ou éliminer) l'épicéa sur le versant sud			
Recours à la mesure D : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (F27011) en fonction des premiers résultats du suivi et de l'évaluation de l'impact de l'essence sur la régénération des hêtraies.		Abandonnée	Action suspendue, déjà trop engagée
Mesure EPICEA 3 Remplacer à moyen terme les peuplements d'Epicéa présents			
Favoriser autant que possible l'implantation du hêtre et du pin sylvestre en lieu et place des plantations d'Epicéa en réalisant de petites trouées et/ou accompagnées de plantations dans les 30 années à venir au sein de la FD du Capet. Les plants de hêtre et/ou de pins sylvestres proviendront dans la mesure du possible des peuplements classés du département. Recours à la mesure I : Mise en œuvre de régénérations dirigées (F27003)		A faire	
Mesure EPICEA 4 Informer les usagers sur les actions EPICEA 1 ET 3			
Recours à la mesure M : Investissements visant à informer les usagers de la forêt (F27014) pour la mise en place de panneau(x) d'information sur l'action mise en place pour la limitation de l'Epicéa sur des habitats d'intérêt communautaire dans le vallon de Bastan de Sers et les recommandations de gestion appliquées en FD du Capet pour le renouvellement des peuplements de protection. Cette mesure devra être contractualisée simultanément avec les mesures D et I citées précédemment.		A faire	



La fiche DESMAN

Pour cette espèce animale, 3 mesures sont mises en places.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure DESMAN 1 Suivi des populations et gestion de l'habitat du Desman			
<p>Suivi des zones de présence connues et amélioration des connaissances sur l'écologie et le comportement de l'espèce</p> <p>Mise en place de pièges à traces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'ensemble des cours d'eau où la présence du Desman a été confirmée - en amont et aval des prises d'eau où des cadavres ont été observés - sur quelques points où la présence de l'espèce est fortement soupçonnée <p>Les suivis se feront en années N+1 et N+6 à une seule période.</p> <p>On se basera sur les données recueillies par AREMIP en 2005 et cette méthode n'occultera pas la prise en compte des fécès qui pourraient être découverts.</p> <p>Cette mesure de suivi des populations s'accompagnera d'une mesure du débit de chaque cours d'eau étudié.</p>		En cours (secteur + large)	<p>Demande de devis en 2008</p> <p>Pas de suivi mis en place sur le secteur</p> <p>PNA 2010-2015</p>
Mesure DESMAN 2 Suivi de la qualité des eaux où vit le Desman			
<p>- Analyses de la qualité des eaux</p> <p>Des analyse physico chimiques et biologiques (IBGN) seront à réaliser si possible aux lieux de suivi des habitats et des populations de Desman connues sur le site (Mesure DESMAN 1).</p> <p>Elles s'effectueront dans la mesure du possible, en ce qui concerne les ouvrages hydroélectriques, quelques jours avant / pendant / après les opérations de vidange éventuelles.</p>		A faire	Mesure lié à la 1
Mesure DESMAN 3 Sensibilisation des usagers du site			
<p>Formation de personnel volontaire des sociétés de pêche et d'agents de l'EDF/ GEH à la reconnaissance, à la prospection et à l'écologie de l'espèce et d'autres espèces aquatiques patrimoniales (Euprocte...) pour que soit mieux pris en compte ces espèces dans la gestion piscicole et hydroélectrique du site.</p> <p>Toute observation d'un individu ou de traces devra être transmise à l'animateur du site.</p>		Fait	<p>Formation du Cren en 2010 et 2011</p> <p>Caravane Desman en 2016</p>

Un Plan national d'actions¹⁵ est en cours pour cette espèce (2010-2015). Dans le cadre de ce PNA, il n'y a pas eu d'action sur le site du Lac bleu Léviste.

¹⁵ Toutes les infos sur le Desman et le PNA : <http://www.desman-life.fr> et www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/le-pna-desman-des-pyrenees-en-actions-a7901.html

10.2.d L'information

Enfin, une fiche action est consacrée aux actions de communication et de sensibilisation prévues sur le site. 3 mesures ont été élaborées dans ce cadre.

Mesure	Sous-mesures	Etat d'avancement	Remarque
Mesure INFO 1 Informer les usagers			
	- Instaurer un « code de la montagne » avec : comportements à adopter au contact des troupeaux, des aménagements et à proximité des milieux naturels remarquables.	Fait	Reprise de la signalétique pastorale du Gip-CRPGE
	- Diffusion plaquette d'information sur pastoralisme - Une documentation « papier » pour présenter spécificités du site (à déposer dans offices du tourisme, mairies, commerces alentours...)	En cours	Lettres d'information régulières : 6 entre 2005 et 2015
	- Prévoir une signalétique de comportement aux abords des cabanes pastorales et des cabanes restaurées (mesure 2) aux entrées du site. - Forme : panneau grand format (AO) avec réglementation en vigueur, infos sur Natura 2000, les espèces animales et végétales présentes, les milieux naturels, les activités humaines, le patrimoine et l'historique de certains secteurs... - Emplacement : à chaque point d'entrée sur le site (Hautacam, Vallon de Sers, Sentier de la Montagne fleurie, Piste du Capet, Chiroulet).	Fait	7 panneaux installés entre 2010 et 2014
	- Signalétique diffuse simple rappelant les grands axes cités sur les grands panneaux.	Abandonnée	Non nécessaire
Mesure INFO 2 Réhabilitation des cabanes et abris dégradés ou en ruines			
	- Restaurer des cabanes, en particulier de la partie nord du site et à proximité des zones pastorales. - Pour assurer l'accueil des touristes, palier aux dégradations sur les autres cabanes existantes et peut être créé un emploi saisonnier près du lac bleu (buvette, point information...) - Le patrimoine bâti équilibré entre vocation pastorale et vocation touristique.	A faire	Pas d'opportunité financière Prévue à la Hourquette
Mesure INFO 3 Valorisation et entretien des sentiers à forte fréquentation			
	Soutenir les communes dans leurs travaux d'entretien et d'information en recherchant des financements	En cours	Travaux d'amélioration pastorale : suivi par Gip-CRPGE

Pour la mesure « information », la priorité sur la période a été mise sur les panneaux d'information et la lettre « infosite ». La mesure 2 n'a pas été réalisée, par manque d'opportunité financière notamment. La question du financement est récurrente pour ce site dont le gestionnaire ne peut pas assurer le relais de trop de projets en même temps, en termes de trésorerie.

La communication s'étend également à la participation d'une exposition itinérante qui est disponible depuis 2013 et la mise à jour régulière de pages Internet sur le site des Vallées des Gaves (http://valleesdesgaves.n2000.fr/lac_bleu_leviste).

10.2.e Conclusion

Au total, seulement la moitié des actions prévues lors de l'établissement du Docob ont été réalisées ou sont en cours.

Ce sont les fiches actions axées sur la gestion pastorale qui comptent le plus de projets prévus (près des $\frac{3}{4}$ du total des actions, tout domaine confondu). Cependant, seulement la moitié de ces actions pastorales a été traitée, c'est-à-dire qu'elles sont soit en cours, soit terminées ou abandonnées. La plupart des actions non commencées dans ce domaine concerne des équipements pastoraux qui impliquent des financements importants.

Les fiches « habitat » sont les mieux engagées proportionnellement avec 6 actions en cours sur les 8 prévues, ainsi que les actions consacrées à la communication et à la sensibilisation (5 actions traitées sur 6 prévues). Les fiches « espèce » ont été abordées mais des actions dépendent d'autres en attente. Aussi, certains projets, comme pour le Desman des Pyrénées, font l'objet de plans plus globaux à l'échelle de la région et les priorités d'actions n'ont pas été portées sur le site du Lac bleu Léviste. Dans la période étudiée, il ne s'est pas avéré opportun de mobiliser également des financements sur le site, pouvant doubler inutilement des études en cours sur d'autres.

11 Table des matières

1	Avant-Propos	3
1.1	Sommaire	4
2	Préambule.....	5
2.1	Un des sites de la Vallée des Gaves	5
2.2	L'élaboration du Docob et ses apports.....	8
2.3	L'organisation pour la mise en œuvre des actions.....	12
3	Gestion des habitats et espèces	18
3.1	Animation des contrats Natura 2000.....	18
3.2	Animation des Mesures agro-environnementales	19
3.3	Animation de la charte Natura 2000	20
3.4	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers	20
3.5	Animation foncière.....	20
4	Évaluation des incidences des projets.....	21
5	Suivis scientifiques et techniques	21
5.1	Le suivi de la zone humide d'Isaby	21
5.2	Suivi de végétation à Villelongue	22
5.3	Suivi de l'épicéa	22
5.4	Synthèse des suivis scientifiques et techniques	22
6	Information, communication, sensibilisation.....	23
6.1	Création et mise à jour d'outils de communication, media	23
6.2	Prises de contacts avec des partenaires potentiels.....	24
6.3	Organisations de réunions d'information ou de manifestations	25
6.4	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire	25
6.5	Communication, Animation auprès des scolaires	25
6.6	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	25
6.7	Synthèse des actions de communication et de sensibilisation.....	26
7	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	27
7.1	Organisation de la gouvernance du site.....	27
7.2	Gestion administrative et financière	27
7.3	Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilan annuel	28
7.4	Compléments ou mise à jour du Docob	28
7.5	Élaboration de la charte.....	28
8	Synthèse.....	29
8.1	Répartition de l'animation.....	29
8.2	Tableau de synthèse	30
8.3	Calendrier récapitulatif	31
8.4	Atouts et faiblesses du site	31
8.5	Le respect des enjeux du site	34
9	Les suites à donner	35
9.1	Les propositions d'évolutions	35
9.2	La Décision du Copil	36
10	Les annexes	37
10.1	Liste des membres du Comité de pilotage (arrêté de 2007).....	37
10.2	Bilan par fiche actions	38
11	Table des matières	53